

Vous trouverez dans cette édition spéciale du bulletin de la Chaire, les analyses et interprétations de nos collaborateurs suite à la tenue de la 11^{ème} conférence des Parties à Montréal ainsi que des nombreux autres événements l'ayant entourée. Vous pourrez lire les articles de **Valérie Demers**, sur le déjeuner-causerie avec M. le Ministre Stéphane Dion (**p.10**) mais également sur la Conférence de Messieurs Reeves et Suzuki (**p.8**). Vous trouverez également à la page 3 son bilan de la CDP-11. En page 13 vous trouverez une analyse du protocole de Kyoto par **Ugo Lapointe**. **Caroline Coussot** nous offre un nouvel angle d'analyse par son approche du protocole de Kyoto à travers la théorie des régimes et le libéralisme économique (**p.16**). Enfin, à la page 18, **Chantal Gagnon** et **Abdellatif Lazrak** nous proposent une synthèse sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Bonne lecture à tous!

Oeconomia Humana

Janvier 2006, édition spéciale Conférence de Montréal

Tout les membres de la Chaire de responsabilité Sociale et de Développement Durable vous souhaitent une excellente année 2006!

Éditorial, Julien Boucher, rédacteur-adjoint.

11^{ème} conférence des Parties : Un petit succès pour une grande cause

Le samedi 10 Décembre, au palais des congrès de Montréal, s'est clôturée la 11^{ème} conférence des Parties, la première du genre agissant en tant que réunion des Parties, c'est à dire depuis la mise en place du protocole de Kyoto en février dernier. Première étape de la lutte contre les changements climatiques, l'objectif des pays signataires est de réduire significativement les émissions mondiales en 2012¹. Les tractations et négociations furent âpres tant les enjeux sont importants. Enjeux économiques d'abord, puisque notre modèle de production est directement responsable de la situation. Enjeux environnementaux évidemment, les causes et conséquences de ce réchauffement ne sont en effet plus à démontrer. Enjeux sociaux enfin avec les nombreux risques présents et à venir pesant notamment sur les populations les plus démunies. Ce phénomène résume à lui seul tout le chemin qui nous sépare d'une société durable mais également toute la difficulté d'atteindre un tel objectif. Il faut en effet mesurer toute la diplomatie mise en œuvre afin de mener une action cohérente regroupant quelques 180 pays aux intérêts et capacités très hétérogènes. Le défi du protocole de Kyoto est bel et bien de faire en sorte que la somme des efforts individuels se répercute par des résultats à l'échelle mondiale. Une action collective telle que celle-ci nécessite donc une certaine souplesse.

Ainsi trois mécanismes de flexibilité ont déjà été mis en place pour assurer la réussite du protocole. D'abord, *les échanges de crédits*

d'émissions permettent à un pays ayant dépassé ses objectifs de vendre ses surplus à un autre pays. Ensuite, *l'application conjointe* permet à deux pays développés de collaborer au développement de nouvelles technologies.

Enfin et surtout, *les mécanismes pour un développement propres* (MDP) permettent aux pays développés d'acquérir des crédits d'émissions en échange de l'implantation de technologies modernes et peu polluantes² dans les pays en développement. Ce mécanisme réalise la synthèse du point de vue *interventionniste* et du point de vue *laissez-faire* tant au niveau du développement que des réductions d'émissions³. Les MDP ouvre ainsi une porte à la collaboration entre Nord et Sud sur un sujet pourtant sensible. Cependant, le cycle d'un projet MDP était jusqu'à présent très fastidieux et nécessitait une expertise dont les pays les moins avancés (PMA) ne disposaient pas pour être éligibles. Ainsi, les pays en transition⁴ monopolisent actuellement les projets, d'autant plus que les investisseurs privés, attirés par les prix et risques les plus compétitifs, concentrent principalement leurs efforts sur les projets de ces pays. Les différents projets touchent quasiment exclusivement le domaine de la production d'énergie au détriment des autres domaines comme l'agriculture⁵. Cette 11^{ème} conférence des Parties a cependant permis de simplifier le cycle des MDP, laissant espérer une participation accrue des PMA, notamment en

Afrique. De plus, une augmentation très significative du financement du conseil exécutif des MDP fut annoncée lors de la dernière séance plénière, augurant une meilleure opérationnalisation de ce mécanisme. L'impact de ces mesures reste cependant impossible à mesurer actuellement.

La coopération Nord-Sud semble donc être en marche même si la prise d'engagement des pays du Sud reste une perspective encore éloignée. Refusant, à juste titre, de sacrifier leur développement sur l'autel de la protection de l'environnement, les pays du Sud attendent certaines garanties de la part des pays engagés. À ce titre, l'adoption, lors de la conférence de Montréal, d'un mécanisme de sanction pour ceux qui n'auraient pas atteint leurs objectifs en 2012 est un pas dans la bonne direction. Bien évidemment, aucune sanction financière n'est prévue afin de ne pas décourager les futurs signataires, mais l'entente stipule qu'un pays ayant des émissions supérieures à ses engagements verrait ce surplus majoré de 30% puis ajouté à ses nouveaux objectifs pour l'après 2012.

Car c'est bien cette deuxième phase post-Kyoto qui concentre l'essentiel des enjeux de la lutte contre les changements climatiques. Le protocole de Kyoto ne représente en effet que 3% de l'effort global à accomplir. Il ne s'agit que d'un premier pas sensé donné l'élan nécessaire à un combat beaucoup plus global. Une avancée significative a été faite à Montréal. Comme prévu dans l'article 3 du protocole⁶, les négociations concernant l'après-2012 commenceront prochainement. Ainsi, l'espoir de voir de gros pollueurs, actuels ou futurs, prendre des engagements pour la suite de ce processus existe encore.

La question est cruciale puisqu'un engagement massif de nouveaux pays contraindrait les États-Unis à revoir leur position. Ces derniers ont en effet justifié leur refus de ratifier le protocole par l'impact que ce dernier aurait sur leur économie. Rester concurrentiel face aux grands pays émergents, tel est le leitmotiv de l'administration américaine. Lors de cette 11^{ème} conférence, Européens et Canadiens ont d'ailleurs œuvré conjointement pour rapprocher un peu plus les Américains de la ratification mais surtout pour les empêcher de faire échouer cette réunion. Les États-Unis ont en effet tout intérêt à ce que cette mobilisation mondiale marque le pas. Une trop grande réussite de ce processus entraînerait en effet immanquablement une défection des quelques autres irréductibles⁷ et donc un isolement du premier émetteur de GES de la planète. Cette perspective ne réjouit évidemment pas les dirigeants américains puisque, isolés des nouvelles normes mondiales de production, leur économie se verrait contrainte de s'adapter afin de rester concurrentielle.

Refusant catégoriquement de prendre des engagements contraignants, les Américains ont proposé de créer une voie parallèle au protocole, reposant unique-

ment sur le volontariat des pays désirant développer de nouvelles technologies. L'objectif était simplement de court-circuiter le protocole de Kyoto. Finalement, un groupe de réflexion fut créé à l'initiative de Stéphane Dion, Ministre canadien de l'environnement. Ce groupe ne constitue qu'un espace de discussion pour les différents acteurs désirant se rapprocher du protocole. Pas de court-circuit donc mais plutôt une voie pour se rapprocher de l'action des pays engagés. Certaines multinationales ayant déjà fait part de leur volonté de s'adapter, vont ainsi trouver l'espace d'expression réclamé depuis quelques temps.

Les Américains n'ont certes pas changé leur position officielle sur le protocole mais Montréal fut le théâtre de nombreuses interventions visant à isoler encore un peu plus l'administration Bush. L'intervention de Bill Clinton, expliquant comment le protocole stimulerait l'économie Américaine, fut le point d'orgue d'une manœuvre destinée à montrer au monde que la position de Washington ne reflète en rien celle de tout le pays. Personne ne peut dire aujourd'hui quels auront été les impacts réels sur l'administration en place, il serait cependant surprenant d'assister prochainement à une ratification américaine.

Peut-on alors véritablement parler de succès pour cette conférence? Oui et non. Oui à court terme, car l'action collective est encore en marche et qu'elle dispose désormais d'outils théoriquement plus efficaces pour atteindre ses objectifs. Le long-terme pose cependant plus de questions. Les négociations entourant la deuxième phase du protocole seront autrement plus difficiles que tout ce qui a été décidé jusqu'à présent. Cette action internationale ne pourra pas perdurer beaucoup plus longtemps sans la participation des grands pays émergents et des États-Unis. Sans contrôle de leurs émissions, les progrès accomplis par les pays ayant ratifiés le protocole de Kyoto seraient tout simplement réduits à néant. L'intégration de ces grands pays prendra certainement encore beaucoup de temps, un temps dont la communauté internationale ne dispose malheureusement pas. Rendez-vous donc à Nairobi en 2006 pour une douzième session hautement symbolique de cette réelle course contre la montre.

¹Réduction de 5.2% par rapport aux émissions de 1990.

²Ces projets peuvent être à l'initiative d'entreprises privées

³Wilkins, 2002.

⁴Comme la Chine, l'Inde le Mexique et le Brésil.

⁵Il existe 5 catégories de MDP : Production d'énergie, gestion des déchets, utilisation des terres, agriculture et processus industriel.

⁶Le protocole prévoit en effet le début des négociations 7 ans avant la date butoir de 2012 de manière à éviter tout flottement lors de la transition entre les deux phases.

⁷Notamment l'Australie.

De Kyoto à Montréal : la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques

Par Valérie Demers

Candidate à la maîtrise en sciences de l'environnement, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, Université du Québec à Montréal

L'augmentation de la température sur Terre de 1.4 à 5.8 degrés Celsius d'ici l'an 2100 est un problème réel dont les États se préoccupent de plus en plus. Qu'il s'agisse de dessèchement de zones déjà arides, d'augmentation du niveau de la mer (qui menace de faire disparaître de petits États insulaires de la surface de la Terre), ou de modifications des courants marins, les conséquences fort préoccupantes du réchauffement climatique commencent à se manifester de manière de plus en plus flagrante. Outre des phénomènes physiques diversifiés, n'est pas à négliger l'aspect politique des changements climatiques. En effet, on pourrait voir naître diverses inégalités dues à la rareté des ressources, par exemple pour nourrir tous les habitants de la planète. La diminution de la superficie des terres cultivables, provoquée notamment par l'augmentation du niveau de la mer ou alors le manque d'eau seraient à cet égard des enjeux très importants.

C'est précisément pour lutter contre ces problèmes que la communauté internationale a développé, par le biais de l'Organisation des Nations Unies, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto. Bien qu'ayant longuement tergiversé avant de s'engager dans le dernier accord, le Canada a récemment joué un rôle crucial en présidant la Onzième Conférence des Parties à la CCNUCC et la Première Réunion des Parties au Protocole de Kyoto qui se tenait à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. Les séances avaient lieu au Palais des Congrès de Montréal et plus de 10 000 personnes y assistaient, parmi lesquelles des délégations officielles d'États, des organismes intergouvernementaux, des médias internationaux ainsi que des organisations non gouvernementales, environnementales ou non. Ces dernières sont d'ailleurs parvenues à occuper une place de choix parallèlement aux négociations, et même lors de ces dernières.

La route vers Kyoto

On avait déjà songé que les changements climatiques pouvaient avoir des causes anthropiques dès 1979, lors de la première conférence sur le climat de l'ONU. Ce n'est pourtant que suite au premier rapport (1990) du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur les Changements Climatiques (GIEC), créé en 1988 et ayant pour mandat d'évaluer de manière impartiale les différentes informations en matière de changements climatiques, que l'on commence à vouloir réel-

lement entreprendre des actions face à ce problème. Cette même année, la deuxième conférence sur le climat a lieu. Elle rassemble 137 pays, en plus de l'Union européenne. On statue enfin que les changements climatiques sont une préoccupation pour l'humanité entière et on met sur la table l'idée de développer une Convention traitant du sujet des changements climatiques, que l'on commence à négocier la même année. La CCNUCC est adoptée le 9 mai 1992 (on entend généralement par « convention » des traités contenant des obligations et qui s'adressent à un grand nombre de personnes, de pays). Trois ans plus tard, un deuxième rapport du GIEC est produit, dans lequel on affirme clairement que les humains ont une responsabilité dans le fait que le climat se réchauffe. Toujours en 1995, les Parties (pays signataires ayant également ratifié les accords) à la CCNUCC se rassemblent pour la première fois, à Berlin. Les nouvelles sont mauvaises : on constate que les engagements des pays industrialisés sont insuffisants pour atteindre des résultats effectifs, notamment, aux dires de Steven Guilbault, parce qu'on a seulement fait usage de mesures volontaires et qu'on n'a pas appliqué de sanctions (CRSDD et IEIM, 2005). De plus, les objectifs qui ont été fixés sont trop bas. On met donc sur pied un groupe de pays qui détiennent le « mandat de Berlin », qui a pour tâche de réfléchir à des moyens pour renforcer les engagements des pays industrialisés. C'est en 1999 qu'a lieu la Troisième Conférence des Parties à la CCNUCC, dans la ville de Kyoto. C'est lors de cette rencontre qu'est adopté le Protocole de Kyoto (un protocole est un instrument utilisé pour compléter et préciser les

objectifs de la Convention et les obligations des Parties), fruit du mandat de Berlin, qui établit diverses façons économiques de réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES). Ce Protocole partage les Parties en deux annexes, l'Annexe I comprenant les pays, généralement industrialisés, qui ont des engagements contraignants de réduction et l'annexe II comprenant ceux qui n'en ont pas.

Les engagements et le rôle du Canada

Pour contribuer à contrer le problème des changements climatiques, le Protocole de Kyoto prévoit une réduction globale des émissions de GES de 5,2% par rapport au niveau de 1990 pour la période de 2008-2012. Seuls les pays de l'Annexe I sont soumis à ces objectifs de réduction. Le Canada s'est pour sa part engagé à réduire ses émissions de 6% par rapport au niveau de 1990. S'il a accepté de se conformer aux objectifs de Kyoto, il était néanmoins très inquiet pour ses intérêts économiques, l'économie du Canada étant très orientée vers des activités émettant beaucoup de GES, comme les énergies fossiles. De plus, sa proximité des États-Unis, qui se sont retirés de Kyoto, lui faisait craindre une perte de compétitivité. Enfin, le fait qu'il s'agisse d'une fédération de provinces qui n'émettent pas toutes la même quantité de GES (l'Alberta par exemple, émet 30% des émissions alors que le Québec n'en émet que 13%) était également un problème préoccupant. Tous ces éléments freinaient constamment et à divers degrés la volonté du pays.

Parallèlement, le Canada avait quand même été un des initiateurs d'une action internationale pour protéger l'atmosphère dès la fin des années 1980 en accueillant, en 1988, la conférence « L'atmosphère en évolution : implications pour la sécurité du globe » que recommandait le Rapport Brundtland de la Commission Mondiale sur l'Environnement et sur le Développement. La conclusion de cette conférence, comme le rappelle Steven Guilbault, enjoignait les pays de réduire de 20% sous les niveaux de 1988 leurs émissions de CO₂ pour l'année 2005 (CRSDD et IEIM, 2005).

En un mot, on pourrait dire que le Canada a contribué à provoquer le fait qu'une action soit entreprise, mais ne proposait rien de véritablement efficace ou innovateur pour parvenir à de bons résultats. Selon certains, « le Canada s'adonne depuis 1980 à un difficile numéro d'équilibrisme, tentant de naviguer entre une image environnementale progressiste et la protection de ses intérêts économiques et commerciaux » (Dufault, 2002).

En effet, pour la plupart des gens, 6% de réduction, c'est certainement trop peu pour résorber le problème

du réchauffement. Pourquoi avoir fixé un objectif si bas? La raison principale est que le développement du Protocole de Kyoto a été en grande partie une question de coordination de différents intérêts qui n'étaient que rarement compatibles les uns avec les autres. Il a donc été extrêmement difficile de parvenir à cet accord, et un accord plus exigeant (qui serait certes nécessaire) ne serait sans doute pas parvenu à obtenir consensus. On se retrouve donc avec un accord moins contraignant mais que plusieurs ont accepté de ratifier. En somme, il s'agit d'un début, bien que les limites en soient très visibles.

Montréal, hôte d'une conférence internationale en 2005

On comptait sur la « renommée internationale » du Canada pour mener des négociations fructueuses lors de la Onzième Conférence des Parties à la CCNUCC et de la Première Réunion des Parties au Protocole de Kyoto. Il semble que ces espoirs n'aient pas été déçus. On félicite d'ailleurs le Ministre Stéphane Dion de toutes parts pour les négociations qu'il a su mener lors de cet événement.

Que se passait-il lors de cette rencontre à l'agenda très chargé ? Lors de ses discours officiels, Stéphane Dion, Ministre de l'environnement du Canada et président de la Conférence, s'est souvent référé à ce qu'il appelait « les trois 'A' » qui allaient être les principaux objets de la Conférence. Il s'agissait de l'application, de l'amélioration et de l'avenir.

Concernant l'application du Protocole, on a adopté les accords de Marrakech de 2001, qui précisent les moyens et outils permettant d'atteindre les cibles de réduction. L'article 17 du Protocole propose un principe d'échange international de droits d'émissions, ce que l'on a principalement connu sous l'expression de « permis d'émissions échangeables », entre pays industrialisés. Ainsi, un État qui émet moins de GES que la quantité qui lui est permise peut donc vendre son surplus de droits d'émissions à qui veut bien le lui acheter afin de remplir ses objectifs de réduction. De cette façon, le Protocole souhaite mettre en place une efficacité économique accrue en favorisant la réduction là où c'est le plus efficace (par exemple, un État qui voit la modernisation de ses installations comme étant trop coûteuse pourra plutôt acheter des droits d'émissions à un État davantage disposé à moderniser ses équipements).

L'article 12 du PK établit quant à lui le Mécanisme de développement propre. Un pays du Nord qui fait un effort pour diminuer les émissions d'un pays du Sud voit lui être créditee la réduction en question, même si celle-ci ne s'est pas effectuée sur son propre territoire. Il pourrait s'agir, par exemple, de l'exportation d'une technologie moins polluante.

Les permis échangeables

Pour le Protocole de Kyoto, puisque le problème des changements climatiques est global, à l'échelle de la planète, le lieu où sont effectuées les émissions importe peu. Ce qui compte, c'est que les émissions de GES soient réduites globalement. C'est pourquoi il propose un principe d'échange international de droits d'émissions. Ainsi, un État qui émet moins de gaz à effet de serre GES que la quantité qui lui est octroyée peut vendre son surplus de droits d'émissions. Par exemple, si le pays A décidait de réduire davantage ses émissions que ce qui lui est permis, il se retrouverait avec un surplus de droits d'émissions. Et si le pays B ne parvenait pas à réduire autant que ce à quoi il s'est engagé, il serait en situation de manque de droits d'émissions. Dans un tel cas, A pourrait vendre ses droits d'émissions à B. De cette façon, A remplit davantage que ses objectifs d'émission, B moins, mais dans l'ensemble, l'objectif de réduction serait atteint. A réduit en quelque sorte *à la place* de B.

La mise en œuvre conjointe fait quant à elle en sorte que les pays peuvent s'associer à d'autres Parties au Protocole afin de contribuer aux objectifs de réduction. Ces associations doivent toutefois se faire entre pays industrialisés. Un État peut ainsi susciter la participation d'un autre État pour un projet qui l'aidera à atteindre ses objectifs et en retour, lui donner des crédits de réduction. Il s'agit donc d'une « transaction bilatérale entre un investisseur et un État d'accueil qui entend réaliser un projet de réduction de ses émissions et qui accepte de donner, en retour, des crédits de réduction à l'investisseur » (Arbour, 2002 : 445).

Concernant le second « A » (amélioration), le mécanisme de développement propre a été fortement amélioré lors de la dernière Conférence des Parties. On a notamment mis en place des mesures facilitant les procédures d'acceptation des projets présentés : « Depuis l'année 2000, seuls 40 projets sur 500 avaient été approuvés » rappelle Evelyne Dufault, rattachée à l'Observatoire de l'Écopolitique internationale (CRSDD et IEIM, 2005). De plus, on a amélioré l'équité géographique de ces projets, ceux-ci étant jusqu'à présent concentrés en Chine, au Brésil et en Inde, où il est plus aisé et moins risqué d'investir, au détriment des pays de l'Afrique. Le financement du conseil exécutif qui gère ces procédures a été augmenté en fonction de ces objectifs.

Enfin, en ce qui a trait à l'avenir, on a convenu de débuter dès 2006 des négociations concernant les engagements qui devront être pris pour la seconde période d'engagements, soit le post-2012. Puis, en conformité avec l'article 9.2 du Protocole, on a décidé de procéder à l'évaluation globale des différents pays et des mesures qu'ils prennent en fonction de l'avancement des connaissances sur les changements climatiques. Aussi, on a décidé d'entreprendre un dialogue élargi, incluant même des pays non Parties sur les moyens de lutter à long terme contre les changements climatiques.

Une société civile active

La conférence des Nations Unies sur les changements climatiques fait en somme quasi-unanimité quant à son succès. Selon Hugo Séguin, coordonnateur aux communications et responsable du dossier sur les changements climatiques à Équiterre, coordonnateur du Centre québécois d'actions sur les changements climatiques et coordonnateur du Secrétariat des organisations non gouvernementales environnementales pour la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, il est toutefois à noter que la société civile a eu un impact très important sur l'issue des négociations de la Conférence.

À son avis, « Ces organismes sont souvent devenus aussi experts en changements climatiques que certains délégués » (CRSDD et IEIM, 2005). Les organisations non gouvernementales environnementales auraient d'ailleurs été de véritables parties prenantes des négociations. En ce sens, elles auraient joué un rôle clé dans la dynamique qui les plaçait face à la presse et aux délégués étatiques.

Par ailleurs, un autre point important de cette Conférence a été la forte insistance de diverses organisations non gouvernementales à mettre en relief la véritable position américaine, soit le fait que « les États-Unis ne sont pas George Bush ». Les réticences de l'administration Bush quant au Protocole de Kyoto sont en effet bien connues et plusieurs organismes ont mis en branle une véritable stratégie d'isolement de leur gouvernement. Selon eux, il est impératif de continuer d'aller de l'avant avec le Protocole puisque les États-Unis sauteront tôt ou tard dans le train en marche. Le célèbre discours prononcé par Bill Clinton lors de la dernière journée de la Conférence, incontestablement en faveur du Protocole, et la présence de maires américains, d'États fédérés, d'églises évangéliques, etc. ont tous porté le même message réconfortant aux délégués, les assurant que l'administration Bush ne représentait pas le vrai visage

de l'Amérique.

Hugo Séguin croit également que les mobilisations sociales sans précédent qui se sont déroulées au Québec autour de la Conférence n'ont pas été sans effets sur les négociations. Plusieurs enjeux encadraient celles-ci à ses dires. Notamment, Environnement Canada a laissé une large place à la société civile parallèlement aux négociations et lors de celles-ci, octroyant par exemple du financement pour l'organisation de diverses activités citoyennes. Qu'ils aient bénéficié ou non de ces financements, de nombreux événements « citoyens » ont eu lieu, dont notamment la conférence « Alerte Climatique », organisée conjointement par Équiterre et les Éditions du Boréal et dont les invités étaient messieurs Hubert Reeves et David Suzuki. Celle-ci aura relevé le défi de rassembler 3400 personnes autour du thème des changements climatiques. On a également assisté à une marche qui a réuni des milliers de personnes le 3 décembre dernier et à des expositions, des conférences et des projections de films lors de l'événement « Un monde de solutions », qui se tenait en majeure partie au complexe Guy-Favreau, voisin du Palais des Congrès où se déroulait simultanément la Conférence des Nations Unies. Lors de la fin de semaine précédant le début de la Conférence, à l'instigation de plusieurs groupes environnementaux, se tenait le Rendez-vous citoyen Kyoto 2005, une démarche solidaire d'intégration de plusieurs projets qui se voulait un appel à la population pour qu'elle s'engage dans des actions concrètes permettant la réduction d'émissions de GES. La société civile a également largement gagné l'attention médiatique, allant souvent même jusqu'à monopoliser les relations de presse. Enfin, selon Hugo Séguin, les élections prochaines ont possiblement aussi joué un rôle dans le succès de la Conférence puisque la société civile s'attendait à de bons résultats, et que si le contraire s'était produit, des impacts auraient vraisemblablement pu se produire sur le parti libéral du Canada.

Conclusion

Pour la plupart des gens, le Protocole de Kyoto est très loin d'être parfait et surtout, tout à fait insuffisant pour parvenir à des objectifs de réduction qui permettraient d'atteindre l'objectif ultime de la CCNUCC, soit de « stabiliser, (...) les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable » (CCNUCC, art. 2). Malgré tout, on pense que la CCNUCC et le Protocole de Kyoto consti-

tuent à tout le moins des espaces de discussions et de négociations qui peuvent éventuellement mener à des résultats.

Quoi qu'il en soit, nous assistions lors de la Conférence des Nations Unies à des négociations d'une importance capitale sur ces questions. Il semble que les efforts des divers acteurs impliqués, conjugués à une présidence efficace, aient contribué à des avancements dignes d'intérêt qui pourront même passer à l'histoire comme l'avaient fait les négociations de Kyoto. À présent, rendez-vous au Kenya en 2006.

Sources complémentaires

Arbour, J.-Maurice. 2002. *Droit international public*, Cowansville, Yvon Blais Inc, 840 p.

Chaire de responsabilité sociale et de développement durable (CRSDD) et Institut d'Études internationales de Montréal (IEIM). 2005. « Bilan de la COP-11 et de la Première réunion des Parties au Protocole de Kyoto », allocutions de Steven Guilbault, d'Évelyne Dufault et de Hugo Séguin, animée par Corinne Gendron, Conférence organisée dans le cadre du rendez-vous citoyen Kyoto, 12 décembre 2005, Université du Québec à Montréal.

Dufault, Évelyne. 2002. « Les enjeux du Protocole de Kyoto ». *Point de mire*, Centre d'études des politiques étrangères et de sécurité, vol. 3, no. 4, 2 pp. [En ligne] <http://www.er.uqam.ca/nobel/cepes>.

Ferrier, Catherine. 2003. « Changements Climatiques : une analyse interdisciplinaire des institutions et mécanismes du Protocole de Kyoto », Prémémoire, Université de Genève, 67 p.

Francoeur, Louis-Gilles. 2005. « Changements climatiques – La conférence de Montréal doit jeter les bases de « Kyoto 2 ». *Le Devoir*, 15 septembre 2005.

Vivre les changements climatiques. L'effet de serre expliqué.

<http://www.changements-climatiques.qc.ca/ASP/>
ReSites Internet d'informations

Le site du Secrétariat des organisations non gouvernementales environnementales

<http://www.changementsclimatiques.qc.ca/secretariat/>
Le site du Secrétariat de l'ONU sur les changements climatiques :

<http://unfccc.int>

Le site de Réseau Action Climat :

<http://www.climatenetwork.org>

La Fondation David Suzuki

<http://www.davidsuzuki.org/paroles.asp?ID=3>

Historique du Protocole de Kyoto

1979	Première conférence sur le climat de l'ONU Les changements climatiques peuvent avoir des causes anthropiques.
1990	Premier rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur les Changements Climatiques (GIEC) On a la volonté d'entreprendre des actions face à ce problème.
1990	Deuxième conférence sur le climat de l'ONU Elle rassemble 137 pays, en plus de l'Union européenne. On statue enfin que les changements climatiques sont une préoccupation pour l'humanité entière et on met sur la table l'idée de développer une Convention traitant du sujet des changements climatiques, que l'on commence à négocier la même année.
1992	La CCNUCC est adoptée
1995	Deuxième rapport du GIEC On affirme clairement que les humains ont une responsabilité dans le fait que le climat se réchauffe.
1995	Première Conférence des Parties, à Berlin Les Parties (pays signataires) à la CCNUCC se rassemblent pour la première fois. On constate que les engagements des pays industrialisés sont insuffisants pour atteindre des résultats effectifs. On met sur pied un groupe de pays qui détiennent le « mandat de Berlin », qui a pour tâche de réfléchir à des moyens pour renforcer les engagements des pays industrialisés
1997	Troisième conférence des Parties à la CCNUCC, à Kyoto On adopte le Protocole de Kyoto qui établit diverses façons économiques de réduire l'émission de gaz à effet de serre. Le protocole est l'instrument utilisé pour compléter et préciser les objectifs de la Convention et les obligations des Parties.
2005	Première Réunion des Parties au Protocole de Kyoto On adopte les accords de Marrakech. On améliore le mécanisme de développement propre. On convient de débuter des négociations sur la seconde période d'engagement au Protocole dès 2006.

Entre compassion et destruction

Compte-rendu de la conférence « Alerte climatique », avec Hubert Reeves et David Suzuki, présentée par Équiterre et les Éditions du Boréal, à Montréal, le 26 octobre 2005.

Par Valérie Demers

Candidate à la maîtrise en sciences de l'environnement, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, Université du Québec à Montréal

Le 26 octobre dernier, Équiterre, en collaboration avec les Éditions du Boréal, présentait la conférence « Alerte climatique », prononcée par Hubert Reeves et David Suzuki et animée par Hélène Raymond. 3400 personnes ont assisté à cette conférence, ce qui malgré la gravité du sujet abordé a de quoi réjouir puisque cela ne peut que dénoter une rassurante prise de conscience du problème de la part du public. Équiterre, cohérente jusqu'au bout des ongles, avait de surcroit prévu des transports collectifs de Trois-Rivières et de Québec, afin d'éviter le déplacement en voiture des personnes de l'extérieur de Montréal.

Un hymne à la compassion

Le premier intervenant, monsieur Hubert Reeves, astrophysicien de 75 ans qui a même donné son nom à un astéroïde, a d'entrée de jeu mentionné qu'aujourd'hui, on avait fait le constat que la Terre n'était pas infinie. En effet, si cette dernière était auparavant perçue comme une entité recelant une infinité de ressources, aujourd'hui, on s'entend pour dire qu'il y a des limites à ce que la Terre peut produire. La capacité humaine d'exploiter les ressources, comme le pétrole, le poisson ou la forêt par exemple, montre bien les limites de cette « infinité » de la Terre et la méprise des humains de la concevoir comme inépuisable. Selon cette logique, l'atmosphère n'est bien entendu pas infinie non plus, et le rejet de gaz à effet de serre que nous effectuons dans cette dernière dépasse largement sa capacité d'absorption.

Selon Hubert Reeves, l'humain aurait fort à gagner de tirer certaines leçons du passé quant à la vie sur Terre. Entre autres, il serait essentiel de prendre conscience que la vie en soi s'est toujours adaptée aux diverses perturbations qui sont survenues sur la planète et qu'elle a la capacité de survivre à la Terre. Maintes extinctions d'espèces ont eu lieu au cours des années d'existence de la Terre, ce qui n'a nullement posé de menace à la vie elle-même. D'ici quelques décennies, plusieurs espèces disparaîtront même encore, mais à un rythme fort accéléré par les perturbations provoquées par l'Homme. La question que pose

Reeves est celle-ci : l'Homme sera-t-il de cette disparition? En un mot, la sixième grande extinction terrestre pourrait-elle aussi emporter l'espèce humaine? En fait, ce dont il faut se rappeler, c'est que le combat qui est mené aujourd'hui par une panoplie de moyens pour lutter contre les changements climatiques l'est bien davantage pour la survie de l'humanité que pour la vie elle-même.

Selon Reeves, pour arrêter cette course folle vers la sixième extinction, l'élimination de l'espèce humaine, à moins que celle-ci ne transforme littéralement son comportement, serait fort efficace! Mais trêve de plaisanterie, trop de choses disparaîtraient avec cet animal. Ces choses, selon lui, résident dans la culture, la musique et l'art, la science, la protection des animaux, mais au-dessus de tout, la compassion. Celle-ci, absente du comportement des animaux et qui fait en sorte qu'une mère oiseau ne s'occupe pas d'un oisillon malade, serait la plus grande richesse emportée avec la disparition de l'humain. C'est sans doute pour cette raison qu'il faut agir dès maintenant, afin d'éviter que ne disparaissent ces précieux trésors et voilà sans doute le véritable message que le professeur voulait livrer aux personnes qui étaient venu l'entendre.

Une espèce destructrice

Si Hubert Reeves avait employé un habituel ton doux et calme lors de son allocution, David Suzuki allait pour sa part faire usage d'un dynamisme électrisant. Sur la scène, se trouvait non pas le scientifique zoologiste, mais bien le militant, l'environnementaliste. La Fondation David Suzuki se voulant précisément à l'étude de l'incontournable question de se sortir des difficultés engendrées par le réchauffement du climat rimait bien avec les propos de son fondateur : quel est le problème?

Selon Suzuki, celui-ci réside dans le fait que l'humain a un fort appétit pour la consommation et qu'il voit la planète elle-même comme du potentiel de consommation. Selon lui, les générations futures n'arriveront pas à croire que nous aurons roulé, « pour le plaisir », dans des voitures qui fonctionnaient au pétrole. Le ton était

donné : l'humain ne serait à ses dires rien de moins qu'une espèce destructrice qui refuse de tourner son regard vers le futur. Ce serait, selon Suzuki, la première fois qu'une espèce aussi destructrice existe depuis des millions d'années de vie. L'arrivée de l'humain parmi une impressionnante profusion d'espèces déjà existantes, a créé un véritable branle-bas de combat. D'emblée, cette nouvelle espèce se met à tirer avantage de ses habiletés de survie, de sa curiosité et de son inventivité dans une logique de « futur inexistant » qui se poursuit encore aujourd'hui. Pourtant, il semblerait que l'humain détienne entre ses mains la possibilité de changer ce futur; il possède une capacité de prévoir. La véritable catastrophe, c'est que malgré le fait qu'il soit conscient des problèmes, il n'agit pas!

Alors, quelle est la solution selon Suzuki? L'humain doit se rendre à l'évidence qu'il a un rôle dans la vie. Il doit percevoir le monde et la planète comme les systèmes qu'ils sont, où chaque composante est reliée aux autres. Sans ménager son public, Suzuki affirme que concrètement, cela signifie que lorsque nous achetons chez Gap ou chez Roots, par exemple, nous devons reconnaître notre responsabilité dans le fait que les entreprises détruisent les écosystèmes. Il n'est plus possible de se détacher de cette réalité en se fermant les yeux et nous devons apprendre à la voir. De là, nous pourrions assurément modifier nos comportements. Suzuki, en somme, rêve d'un « empowerment » de la population et de sa participation.

L'action, porteuse d'optimisme

Ces deux allocutions, on s'en doute, n'avaient rien pour faire en sorte que l'humain se complaise dans sa situation. Pourrait-on dire que nous en soyons ressortis quasi coupables? Presque. Mais peut-être est-ce là un passage nécessaire vers une plus grande conscience, quoique tout porte à croire que les mil-

liers de personnes qui s'étaient procuré leur billet d'entrée étaient déjà des initiés à la question des actions à poser face au réchauffement du climat. Qu'à cela ne tienne, bien que Reeves et Suzuki ne nous aient pas révélé l'indicible (quoique l'humain, l'espèce la plus destructrice de tous les temps...) auront ravivé nos ardeurs et notre fibre militante. Il faut d'ailleurs, rappelle Suzuki, placer l'environnement à l'agenda politique à chaque élection.

Malgré ces allocutions qui pouvaient paraître quelquefois pessimistes, Reeves et Suzuki sont optimistes, chacun à leur manière. Pour Reeves, la prise de conscience de faire des choses concrètes pour le climat est porteuse d'espoir. Il y aurait une montée en puissance des forces environnementalistes et écologistes versus la force de destruction. Pour Suzuki, l'optimisme réside dans l'espoir que l'on comprenne le principe de l'empreinte écologique, que l'on cesse de blâmer les pays en développement et que l'on agisse à la fois ici et là-bas, notamment en offrant des technologies non polluantes aux pays en développement. Pour Suzuki, chaque geste compte et a un impact déterminant pour le futur.

Ne manquait plus que l'arrivée de Laure Waridel, cofondatrice et présidente d'Équiterre. Armée d'un téléphone cellulaire, elle a téléphoné au bureau du Premier Ministre Jean Charest, non disponible pour prendre l'appel, pour réclamer le plan de lutte québécois contre les changements climatiques qui, à l'heure où sont écrites ces lignes, est toujours attendu... Tous ont néanmoins pu repartir avec le numéro en poche, enjoints par madame Waridel de surcharger la boîte vocale de M. Charest de leur demande à l'égard dudit plan d'action. Qu'elles s'effectuent à une échelle ou à une autre, pour Laure Waridel, le pouvoir, c'est précisément le fait de poser des actions, ce qui va de pair avec le populaire slogan d'Équiterre : un geste à la fois...



La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques : rétrospective des discours officiels de nos dirigeants

Par Valérie Demers

Candidate à la maîtrise en sciences de l'environnement, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, Université du Québec à Montréal

Le 16 novembre dernier, quelques jours avant le début de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, le Conseil des Relations internationales de Montréal recevait Stéphane Dion, Ministre de l'Environnement du Canada, pour un Déjeuner-Causeur. Le Grand Salon de l'Hôtel Hyatt Regency de Montréal était bondé de députés, militants, représentants d'organisations non gouvernementales environnementales, femmes et hommes d'affaires, chercheurs, etc., tous attablés devant leur salade d'hiver aux fruits secs en attente de la conférence « Montréal 2005 : les enjeux de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques ». Une telle allocution, prononcée par le Ministre de l'Environnement, avait de quoi faire saliver. Suite à la tenue de ladite Conférence des Nations Unies, au Palais des Congrès de Montréal, du 28 novembre au 9 décembre 2005, force est de constater que la conférence prononcée par le Ministre Dion se rapprochait indubitablement de ce qui s'est réellement passé lors de cet événement international. Tout ceci pourrait être dû au sentiment d'urgence de la communauté internationale qu'a perçu le Ministre Dion. Il y avait en effet lieu d'être positif, selon lui, puisque manifestement, une bonne volonté de tous et un désir d'aller de l'avant de la plupart des pays présents était palpable, a-t-il mentionné lors de son discours d'ouverture de la Conférence, se basant sur les multiples périles pré-Kyoto effectués à maints endroits du monde.

Un défi planétaire

À la Cérémonie d'ouverture de la Conférence des Nations Unies, le Ministre de l'environnement a souligné d'entrée de jeu que les changements climatiques, par leur caractère crucial, constituaient le plus important des enjeux environnementaux auxquels le monde doit s'intéresser. Selon lui, il n'y a plus lieu de douter des conclusions scientifiques qui font consensus sur les causes anthropiques de réchauffement climatique (Dion, 28 novembre 2005). De même, soutient le Premier Ministre Paul Martin, qu'ils s'agissent de conclusions économiques, politiques, écologiques, etc., toutes arrivent au même résultat : il faut agir, et tout de suite. Dans cette perspective, il serait nécessaire de laisser de côté les intérêts particuliers afin de se concentrer sur les intérêts généraux, les intérêts collectifs ne pouvant désormais plus être distingués des intérêts nationaux : « Nous devons laisser la voix de notre conscience mondiale s'exprimer » a-t-il mention-

né lors de l'ouverture de la réunion de haut niveau de la Conférence (Martin, 7 décembre 2005). Le Sommet de la Terre de 2005, a également rappelé Stéphane Dion, avait d'ailleurs fait état de la nécessaire coopération et de la large participation requise des États face au problème global des changements climatiques pour agir « d'une manière efficace et appropriée, conformément aux principes de la Convention sur les changements climatiques » (Dion, 28 novembre 2005).

Alors que le réchauffement du climat est le problème de tous, la résistance de certains pays aux efforts concertés ne peut donc plus se justifier, aux dires du Premier Ministre Martin : « Le temps de la complaisance est révolu. Fini le temps de prétendre qu'une nation peut s'auto-suffire et s'isoler de la communauté mondiale. Il n'y a qu'une seule planète Terre, et nous la partageons. On ne peut fuir sur aucune île, dans aucune ville ou dans aucun pays, peu importe sa prospérité, on ne peut fuir les conséquences de l'inaction » (Martin, 7 décembre 2005).

Stéphane Dion, à l'ouverture de la Conférence, avait d'ailleurs mentionné que plus nous attendrions pour nous attaquer au problème, plus le défi et les dommages causés seraient importants. Il s'est néanmoins fait rassurant, notant que le consensus qui se dégage des négociations va s'élargissant et dans le sens d'une intervention de plus en plus poussée. Selon lui, l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, en février 2005, est à cet égard une action internationale considérable (Dion, 28 novembre 2005).

Les actions canadiennes pour le climat

Le Canada, comme la plupart des pays, serait vulnérable aux changements climatiques. Si on estime que de 125 à 150 millions d'habitants du Bangladesh pourraient devenir de véritables réfugiés climatiques suite à la montée du niveau de la mer (Dion, 16 novembre 2005), au Canada, on parle plutôt de vague de chaleur, de migrations des espèces de poissons et de phénomènes extrêmes tels que des sécheresses et du verglas. Cette insécurité humaine face à son milieu naturel n'est pas sans créer des insécurités sociales et économiques.

La question qui se pose aujourd'hui est donc la suivante : qui doit faire les efforts de réduction de ces

gaz à effet de serre? Le Ministre Dion a rappelé, le 16 novembre dernier, que bien que les pays industrialisés soient responsables de la majorité des émissions de gaz à effet de serre dans le passé, des pays en développement comme la Chine, l'Inde, le Brésil en émettraient à présent énormément. Néanmoins, en Inde par exemple, le défi d'une tonne promu au Canada n'est pas synonyme de réduction mais plutôt d'augmentation puisque *per capita*, le pays n'émet que 0.2 tonnes. Il serait dans cette perspective délicat, selon Stéphane Dion, d'exiger des réductions significatives. Même scénario en Chine où, si malgré le fait que plusieurs possèdent à présent une voiture, il n'en demeure pas moins qu'on en retrouve que 10 pour mille habitants (à titre d'exemple, cela représenterait 18 127 voitures pour la région administrative de Montréal).

À la lumière de cela, il semble clair que le Canada, industrialisé, soit dans le camp des pays qui doivent faire preuve de leadership dans les réduction des émissions de gaz à effet de serre. Selon Pierre Pettigrew, Ministre des affaires étrangères et chef de la délégation canadienne, le Canada a d'ailleurs déjà pris des mesures pour faire face à la menace, notamment par son plan de lutte, ambitieux, concret et réaliste dixit le Ministre, contre les changements climatiques. Ce dernier engagerait d'ailleurs tous les citoyens et donnerait un grand rôle aux mécanismes de marché afin d'obtenir les résultats environnementaux et économiques espérés, soit « une croissance durable » (Pettigrew, 8 décembre 2005). Selon cette même logique, le Ministre Dion affirme que le monde serait aujourd'hui passé à une nouvelle révolution industrielle, celle de « l'économie durable », portée par une conscience nouvelle de l'environnement, notamment poussée par la population (Dion, 16 novembre 2005). Entre économie et social, le lien serait ainsi de plus en plus robuste. En un mot, selon les Ministres et plusieurs autres, la croissance économique demeure nécessaire malgré le problème des changements climatiques. La solution ne serait donc pas de freiner la croissance économique nécessaire aux pays en développement, mais de croître de manière soutenable.

Pourtant, nous savons que le Canada a été très laxiste jusqu'à présent pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et que pour lui, arriver à en émettre 6% de moins que les niveaux de 1990 signifie une réduction de 30%, ses émissions ayant augmentées de 24%. Le Premier Ministre Martin ne s'en est d'ailleurs pas caché lors de l'ouverture de la réunion de haut niveau en affirmant que « Notre bilan dans la lutte contre le changement climatique dans les années 90 est loin d'être reluisant » (Martin, 7 décembre 2005). Malgré tout, le Ministre Dion se fait confiant et assure que le Canada est déterminé à honorer ses engagements de Kyoto si toutes les forces sont unies (Dion, 16 novembre 2005). Sans doute faut-il comprendre ici que tous les acteurs impliqués dans les changements climatiques doivent travailler dans le même sens.

Mission accomplie?

En général, nos représentants politiques, les médias, les scientifiques et même la société civile disent que les objectifs de la Conférence ont largement été atteints. On s'entend pour dire que ceux-ci se résument dans ce que le Ministre Dion appelaît dès le départ « les trois 'A' », soit *l'Application, l'Amélioration et l'Avenir*.

Le premier « A » aurait été atteint par l'adoption des Accords de Marrakech qui visent à appliquer concrètement le Protocole de Kyoto. Il s'agit principalement des mécanismes économiques des permis échangeables, du mécanisme de développement propre et de la mise en œuvre conjointe. Le second objectif aurait quant à lui été atteint par l'amélioration du Protocole, qui ne fonctionnait pas de manière optimale. À cet effet, le mécanisme de développement propre, qui permet à des pays industrialisés de mettre sur pied des projets de réduction des gaz à effet de serre dans des pays en développement (favorisant ainsi les transferts de connaissance), s'est vu octroyé de nouvelles ressources afin de faciliter et d'augmenter la rapidité du travail du conseil exécutif qui se charge de son administration. Des mesures ont aussi été mises en place afin de fournir aux pays en développement l'aide financière qui leur est nécessaire ainsi que pour faciliter les transferts de technologies vers les pays du Sud et le développement des technologies. Enfin, quant à l'*Avenir*, on a lancé le processus d'engagement de réductions au-delà de 2012, qui en vertu de l'article 3. 9 du protocole de Kyoto, doit être abordé sept ans avant la fin de la première période d'engagement. De plus, les pays se sont entendus pour mettre en œuvre un « processus ouvert novateur » (Dion, 7 décembre 2005) entre tous les pays Parties à la Convention, Parties ou non au Protocole de Kyoto¹, en respectant les intérêts de tous.

Conclusion

Selon le Ministre Dion, il semblerait que, la Conférence est parvenue à relever un véritable tour de force, soit d'établir ce qui pourrait dorénavant être appelé le « Plan d'action de Montréal » dont le but est de « réconcilier l'humanité avec sa planète » (Dion, 10 décembre 2005). Monsieur Dion croit d'ailleurs qu'on n'attendait rien de moins du Canada, mandaté d'accueillir la Conférence pour trois raisons. Son image de « bon citoyen du monde », notamment due au fait qu'il a fait figure de pionnier, dès les années 1970, dans l'organisation de divers événements concernant les changements climatiques serait la première de celles-ci. Puis, son expertise scientifique approfondie de plusieurs sources d'énergie ne serait pas à négliger. Enfin, le fait que l'on puisse le percevoir comme un

« condensé du monde » à même de comprendre l'Europe, d'où il tire ses origines, les pays vulnérables (le territoire arctique du Canada étant menacé) et les pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (puisque l'Alberta œuvre beaucoup dans ce secteur) serait la dernière de ces raisons (Dion, 16 novembre 2005). Que le succès de cette conférence soit du à celles-ci ou non, il faut bien admettre que rares sont les événements internationaux qui suscitent autant l'unanimité. Faisant abstraction de toutes les disparités d'opinions relatives à divers sujets canadiens sensibles, Pierre Pettigrew avait peut-être raison, cette fois-ci, d'espérer que cette conférence puisse s'incarner comme un véritable « jalon pour l'avenir » (Pettigrew, 8 décembre 2005). C'est du moins ainsi que la communauté internationale tous acteurs confondus, à quelques exceptions près, semble percevoir ce moment possiblement déjà entré dans l'histoire.

Sources complémentaires

Dion, Stéphane, 16 novembre 2005, « Montréal 2005 : les enjeux de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques », Conférence prononcée dans le cadre du Déjeuner-Causerie organisé par Conseil des Relations internationales de Montréal, 16 novembre 2005, Grand Salon de l'Hôtel Hyatt Regency, Montréal.

Dion, Stéphane, 28 novembre 2005, Allocution prononcée à la Cérémonie d'ouverture de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques.

Dion, Stéphane, 7 décembre 2005, Discours d'ouverture prononcé à la session conjointe de haut niveau de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques.

Dion, Stéphane, 10 décembre 2005, Discours prononcé à la Clôture de la session de haut-niveau de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

Martin, Paul, 7 décembre 2005, Allocution prononcée à la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique.

Organisation des Nations Unies. 1998. *Protocole de Kyoto*.

Pettigrew, Pierre, 8 décembre 2005, Déclaration prononcée à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

¹**Article 3.9 :** Pour les Parties visées à l'annexe I, les engagements pour les périodes suivantes sont définis dans des amendements à l'annexe B du présent Protocole qui sont adoptés conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 21. La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au présent Protocole entame l'examen de ces engagements sept ans au moins avant la fin de la première période d'engagement visée au paragraphe 1 ci-dessus.

Article 21.7 : Les amendements aux annexes A et B du présent Protocole sont adoptés et entrent en vigueur conformément à la procédure énoncée à l'article 20, à condition que tout amendement à l'annexe B soit adopté uniquement avec le consentement écrit de la Partie concernée.

Le protocole de Kyoto : des visées environnementales, des moyens économiques, des enjeux de développement

Par Ugo Lapointe,

étudiant-chercheur à la Chaire de recherche en responsabilité sociale et développement durable, Université du Québec à Montréal.

LE PROTOCOLE DE KYOTO : UN PREMIER PAS

Le Protocole de Kyoto vise des gestes concrets de la part des Parties de l'Annexe 1¹ pour la période 2008-2012 (ONU, 1992). Kyoto est la première période, un premier pas dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques; c'est une lutte qui devra se faire sur plusieurs générations (Villeneuve et Richard, 2005). Même avec la participation des États-Unis et de l'Australie, le tableau 1.1 démontre que les prévisions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2010 seront de 25% supérieures aux émissions de 1990.

TABLEAU 1.1 : PRÉVISION D'ÉMISSIONS DE GES ET RÉPARTITION À L'HORIZON 2010 (Gt C)

	1990	1999	2010	1990-2010 (%)
PAYS DE L'ANNEXE 1	3.9	3.85	3.7	- 5%
PAYS EN TRANSITION ÉCONOMIQUE	1.25	0.85	1.0	
PAYS DÉVELOPPÉS	2.65	3.0	2.7	
PAYS EN DÉVELOPPEMENT (PED)	2.2	2.7	3.9	+ 77%
TOTAL	6.1	6.55	7.6	+25%

Modifié de Bolin, B et K.S. Khershgji (2001). « On Strategies for Reducing Greenhouse Gas Emissions », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol.98, no. 9, p. 4850-4854, in Villeneuve et Richard, 2005.

Malgré les récentes avancées à Montréal, la participation des États-Unis aux engagements contraints du Protocole de Kyoto est peu probable² et on peut donc s'attendre à des niveaux d'émissions plus élevés. En utilisant le même taux de croissance des émissions des pays en développement (PED) pour les années 2010 à 2012, on obtient près de 8Gt de carbone équivalent émis en 2012, soit 31% au-dessus des émissions de 1990. À titre comparatif, le GIEC³ (2001) estime que la capacité totale d'absorption naturelle de la biosphère et de l'hydrosphère est d'environ 3Gt par année. Dans dix ans, les PED, qui comptent la Chine, l'Inde, le Mexique, le Brésil et les membres de l'OPEP, émettront 75% de toutes les émissions (Villeneuve et Richard, 2005).

Deux constats se dégagent de ces chiffres : (1) Kyoto ne pèse pas lourd dans la balance de la lutte aux changements climatiques et (2) il faudra une participation significative des PED si on veut stabiliser les niveaux de GES présents dans l'atmosphère. Le Protocole de Kyoto conserve toutefois sa pertinence puisqu'il permet de mettre en place et d'éprouver des outils qui serviront à l'après-Kyoto, soit après 2012.

MODALITÉS DU PROTOCOLE DE KYOTO

Sous le Protocole de Kyoto⁴, les pays industrialisés (Parties de l'Annexe 1) sont contraints de réduire leurs émissions nettes⁵ de GES entre 2008 et 2012 d'au moins 5% par rapport aux niveaux de l'année repère 1990⁶. La réduction des émissions doit se faire principalement à domicile. À cela s'ajoutent trois mécanismes de « flexibilité » économique qui permettent aux pays industrialisés d'acquérir différents types de crédits de carbone pour les aider à respecter leurs engagements : (a) la mise en œuvre conjointe (MOC), (b) le mécanisme de développement propre (MDP) et (c) le système d'échanges de droits d'émissions, aussi appelé le « marché international de carbone ». Théoriquement, ces mécanismes ne peuvent être utilisés qu'en *complément* à des mesures nationales (Articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto). Toutefois, la proportion de crédits à accumuler via ces mécanismes n'est toujours pas spécifiée dans le Protocole⁷. Ce flou réglementaire alimente la critique de plusieurs analystes qui reprochent au Protocole de Kyoto d'être trop permissif puisque les mécanismes de flexibilité inciteraient les pays industrialisés à acquérir des crédits à l'extérieur de leurs frontières plutôt que de réellement réduire leurs émissions à domicile (Villeneuve et Richard, 2005; IHQEDS, 2005).

Ces mécanismes, et en particulier le MDP, ont toutefois le mérite de (1) vouloir aider les pays de l'Annexe 1 à atteindre leurs objectifs respectifs par des moyens collectifs et de (2) vouloir impliquer les PED⁸, qui n'ont pas d'engagement formel sous Kyoto, dans la lutte aux changements climatiques tout en « favorisant » leur développement (Radanne, 2005)⁹.

KYOTO : INSTRUMENT ÉCONOMIQUE ET INSTRUMENT DE DÉVELOPPEMENT

On constate que les modalités qui définissent le Protocole de Kyoto sont plutôt d'ordre économique¹⁰. Avec l'intégration de mécanismes comme celui du MDP, Kyoto devient aussi un outil de développement. Or, les enjeux liés au développement sont nombreux et complexes. Plusieurs critiquent les conséquences néfastes qu'a eues et que pourrait avoir l'application des mécanismes de Kyoto dans des projets de développement international (IHQEDS, 2005; Lohmann, 2005; Réseau Action Climat, 2004). En effet, si un projet autorisé sous l'égide du MDP permet *a priori* des gains positifs au plan des réductions d'émissions de GES, il n'est pas impossible que sa mise en application entraîne à l'opposé des conséquences environnementales et socio-économiques négatives. Le cas du Domaine des Tamils, dans une région non électrifiée du Sri Lanka, est éloquent à ce sujet. Il permet de bien saisir la complexité des enjeux de développement, complexité qui n'est pas toujours bien comprise par les lobbies environnementalistes et les politiciens derrière le Protocole de Kyoto (Caron 2005).

Un cas au Sri Lanka : « un projet d'énergie propre qui n'était pas si propre »

L'électrification solaire des unités familiales du Domaine des Tamils (Estate Tamils) constitue, selon la chercheure Caron (2005), le premier projet à être réalisé dans l'optique de contrebalancer les GES émis dans un pays industrialisé¹¹. En 1997, la compagnie états-unienne PacificCorp s'associe avec la compagnie SELCO, spécialisée en énergie solaire, et propose de remplacer les lampes à l'huile de villages au Sri Lanka par des petits panneaux solaires (20 à 50W¹²). Avec l'installation de 120 000 unités solaires, ils estimaient pouvoir réduire les émissions de 1,34 millions de tonnes de carbone équivalent, assez pour compenser les émissions émises par la centrale électrique (au gaz) de PacificCorp, en Oregon¹³. Malgré toutes les bonnes intentions du projet et malgré l'intérêt que portaient les résidents srilankais pour ces panneaux solaires, le projet a dû être interrompu en 2001 pour plusieurs raisons. Premièrement, les résidents préféraient utiliser ces unités solaires non pas pour remplacer leur lampe à l'huile, mais plutôt pour pouvoir s'équiper d'une radio ou d'une télévision. D'emblée, les visées environnementales du projet de réduire les émissions de GES se sont vues détournées. Deuxièmement, l'employeur Neeyamakola, à qui on avait laissé la responsabilité de la distribution, donnait sélectivement les unités solaires à ses employés en échange de plus de labeurs¹⁴. L'échange des unités solaires devenait un moyen d'oppression pour Neeyamakola, l'employeur principal du Domaine des Tamils depuis plusieurs générations (Caron, 2005). Par ailleurs, le fait que de plus en plus de domiciles s'équipaient de ces unités solaires repoussait les élans des gouvernements régionaux à électrifier adéquatement cette région. Enfin, la distribution

non équitable de ces unités entre les foyers et entre les communautés de la région, souvent divisées selon des groupes ethniques, créait des tensions importantes qui ont éventuellement dégénéré en conflits. Des groupes de résidents insatisfaits ont ainsi marché dans les quartiers équipés de ces unités pour les détruire à coups de bâtons et de roches (Caron, 2005).

Le MDP et les enjeux de développement

Le cas du Domaine des Tamils démontre bien la complexité des enjeux liés aux projets de développement. Une technologie transférée n'est jamais aussi anodine qu'on souhaiterait le croire (Caron, 2005). Dans cet exemple, la dépendance aux produits fossiles d'un pays industrialisé et l'application de mécanismes pour contrebalancer les GES qui y sont émis ont résulté en des conflits sociaux à l'étranger. Cette problématique s'apparente beaucoup à celles découlant de pratiques de développement (néo-coloniales) que l'on reproche aux pays riches. Caron et plusieurs autres reprochent ainsi aux environnementalistes et politiciens « du climat » de ne se préoccuper essentiellement que « de ce qui se passe dans l'atmosphère au détriment de ce qui se passe sur terre » (Caron, 2005; Réseau Action Climat, 2004).

Cet exemple illustre également la nécessité de savoir par qui et comment seront conduits les évaluations et les suivis d'impacts sociaux liés aux projets de « développement propre » (MDP). La participation des populations locales aux processus de décision, d'évaluation et de suivi des projets proposés est jugée essentielle afin de répondre adéquatement aux attentes et besoins des populations qui seront directement affectées par de tels projets¹⁵ (Réseau Action Climat, 2004).

Une équité participative nécessaire

Non seulement la participation des populations locales est essentielle à l'échelle nationale, mais la participation équitable des nations aux discussions et décisions internationales l'est tout autant. En ce sens, plusieurs réclament l'équité procédurale, c'est-à-dire une participation équitable de tous les pays lors des négociations comme celles de Kyoto, en particulier les délégations de pays dont les ressources financières et techniques limitent leur capacité d'intervention en amont des décisions qui les concernent directement. Il faut renforcer les capacités des délégations faibles qui, dans plusieurs cas, correspondent aux pays les plus vulnérables aux changements climatiques (Villeneuve et Richard, 2005; Réseau Action Climat, 2004).

CONCLUSION

Comme on peut le constater, les modalités de Kyoto soulèvent plusieurs préoccupations auxquelles les pays devront collectivement s'attarder. Les moyens développés par plus de 160 pays pour atteindre les visées environnementales sous-jacentes au Protocole de Kyoto sont

principalement d'ordre économique. Avec l'intégration de mécanismes comme celui du MDP, Kyoto devient aussi un outil de développement. Or, les enjeux liés au développement sont complexes et ne sont pas toujours bien compris par les environnementalistes et les politiciens du « climat ». Alors qu'un projet d'électrification solaire de chaumières dans un pays en voie de développement permet *a priori* des gains positifs au plan environnemental, il n'est pas impossible que sa mise en application entraîne à l'opposé des conséquences socio-économiques négatives. De là l'importance d'inclure les populations locales aux processus de décision, d'évaluation et de suivi des projets proposés dans le cadre du MDP. En ce sens, l'équité procédurale et la juste participation des différentes délégations étatiques lors de prises de décision internationale, incluant les délégations de pays dont les ressources sont limitées, est nécessaire.

¹L'Annexe 1 de la Convention-cadre des Nations Unies adoptée à Rio en 1992 inclut 38 Parties, dont 28 pays de l'OCDE et 10 pays « d'économie en transition », principalement des pays de l'Europe de l'Est et de l'Europe Centrale. Le Lichtenstein et Monaco ont été ajoutés à cette liste par après. On compte donc aujourd'hui 40 Parties à l'Annexe 1. Quatre n'ont toujours pas ratifié le Protocole de Kyoto : les Etats-Unis, l'Australie, Monaco et la Turquie.

²Les États-Unis se sont ouverts à Montréal (CoP11) à joindre la « deuxième voie » des discussions de coopération à long terme basées sur la Convention-cadre, mais ne s'engagent toujours pas à ratifier le protocole de Kyoto (*La Presse*, 11 décembre 2005).

³Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat

⁴et des règles établies aux accords de Marrakech (CP-7, 2001).

⁵soit une réduction d'émissions ou une augmentation des absorptions des GES.

⁶ou par rapport à 1995 pour certains pays d'économie en transition; Article 3 du Protocole de Kyoto.

⁷l'Union européenne aurait suggérée que ces mécanismes ne peuvent totaliser plus 50% de la cible à atteindre pour chaque État (LeBlanc, 2005).

⁸Incluant les pays les moins avancés (PMA).

⁹Plusieurs autres mesures ont été développées sous Kyoto, notamment celles encadrant les trois Fonds pour l'environnement : (1) Fonds pour les pays les moins avancés, (2) Fonds pour l'adaptation et (3) Fonds pour les changements climatiques; ces deux derniers fonds sont bloqués en ce moment pour des raisons politiques (Dufault, 2005).

¹⁰Les critiques les plus virulentes à l'égard de Kyoto dénoncent entre autres la « marchandisation de l'air » qui s'inscrit, selon eux, dans une tendance mondiale de marchandisation de « biens collectifs » tels que l'eau, l'air et le brevetage du « vie ».

¹¹Malgré qu'il n'ait pas été réalisé dans le cadre du MDP, ce projet reflète bien les enjeux que pourrait soulever un projet similaire au nom du « développement propre ».

¹²Le Center for Renewable Energy (CRE) vient de lancer un programme similaire au Népal. Voir : <http://www.renewableenergyaccess.com/rea/news/story?id=40172>

¹³L'état de l'Oregon, aux États-Unis, oblige que toutes les émissions de CO₂ occasionnées par des centrales électriques soient contrebalancées.

¹⁴La logique de Neeyamakola était la suivante : en fournissant des unités solaires aux employés, ces derniers allaient pouvoir s'équiper et regarder davantage la télévision; en constatant le niveau de vie plus élevé ailleurs au pays, ils souhaiteraient atteindre eux aussi ces niveaux de vie; pour ce faire, ils auraient besoin de plus d'argent et donc de travailler plus fort et plus longtemps à la grande satisfaction de l'employeur (Caron, 2005).

Références

Caron, C. (2005). Sri Lanka: A Clean Energy Project that Was not So Clean. In Larry Lohmann (2005), *To keep the oil flowing. A Conversation on Carbon Credits* (p. 43-48). Suède: Dag Hammarskjold Foundation.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatique (CCNUCC) (2001). *Accords de Marrakech et déclaration de Marrakech*. Consulté le 12 décembre 2005 sur http://unfccc.int/cop7/documents/accords_draft.pdf.

Dufault, E. (2005). Bilan de la Onzième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Première réunion des Parties au Protocole de Kyoto. Communication présentée lors de la conférence *Rendez-Vous Citoyens Kyoto*, Montréal, Canada, 12 décembre, 2005.

Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2001). *Changement climatiques 2001 : Rapport synthèse, Résumé à l'intention des décideurs*. Suisse : PNUE.

Institut Hydro-Québec, Développement et Société (IHQEDS) (2005). *Guide des négociations. 11^{ème} Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques et 1^{ère} réunion des Parties au Protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre*. Québec : IHQEDS, Université Laval, Consulté le 11 décembre 2005 sur <http://www.ihqeds.ulaval.ca/Documents/GuideCCNUCC.pdf>.

International Institute for Environment and Development (IIED) (2002). *Laying the foundations for clean development: preparing the land use sector. A quick Guide to the Clean Development Mechanism*. Londres: IIED.

Leblanc, G. (2005). Mécanismes de Flexibilités. *Objectif Terre*, édition spéciale Changements Climatiques, 10-11.

Lohmann, L. (2005). *To keep the oil flowing. A Conversation on Carbon Credits*. Suède: Dag Hammarskjold Foundation.

Olivas, H., Figueres C., Agoumi A., Rivet M. et Raphals P. (2005). *Mettre en place une autorité nationale désignée pour le MDP. Pourquoi et comment?* Québec : Les publications de l'IEPF.

Organisation des Nations Unies (1992). *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* (CCNUCC). Rio de Janeiro : ONU.

Organisation des Nations Unies (1997). *Protocole de Kyoto*. Kyoto : ONU.

Organisation des Nations Unies (2005). *United Nations Framework Convention on Climate Change*. Consulté le 5 décembre 2005 sur <http://unfccc.int/2860.php>.

Radanne, P. (2005). *Les Mécanismes de développement propres (MDP): état des perspectives*. Communication présentée lors du colloque Sciences et Société, organisé par l'UQAM, 2 décembre 2005.

Réseau Action Climat (2004). *Changements climatiques : équité et solidarité internationale*. Paris : Publications du Réseau Action Climat – France.

Villeneuve, C. et Richard F. (2005). *Vivre les changements climatiques. Quoi de neuf?* Sainte-Foy : Éditions Multi-Mondes.

LA FACE CACHÉE DE KYOTO : LA THÉORIE DES RÉGIMES ET LE LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE

Par Caroline Coussot,

étudiante à la maîtrise, Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal.

L'élaboration d'un régime international pour une gestion politico-économique de la problématique vers une libéralisation future du marché de carbone à l'échelle mondiale soulève des questions d'équité et d'éthique.

Selon certains auteurs (Levy et Prakash, 2003 ; Guimarães, 2003), la CCNUCC dans l'élaboration du Protocole de Kyoto et de ses mécanismes fait émerger un régime international en environnement. D'après la théorie des régimes dans les relations internationales, les États, du fait de leurs interdépendances économiques, de la présence d'externalités et de biens collectifs, ont un intérêt commun à coopérer dans une gestion de l'économie mondiale (Noël, 2000). Cet intérêt se manifeste notamment dans le maintien d'un système monétaire et financier ouvert et stable, une condition structurelle élémentaire pour la prospérité de leurs nations.

La logique de la coexistence des États (comme acteurs « égoïstes » en situation « d'anarchie ») a toutes les chances de les conduire à bafouer cet intérêt. Afin d'éviter une « défaillance des marchés », la coopération s'appuie sur des « principes, normes, règles et procédures de décision autour desquels convergent les anticipations des acteurs » (Noël, 2000). Au regard du Protocole de Kyoto, ce régime international est principalement conçu pour imposer des contraintes au niveau des comportements corporatifs (Levy et Prakash, 2003). Cependant, en établissant un marché de carbone, ce régime génère de nouveaux marchés mondiaux entre les firmes et les pays. Les principaux débats autour des mécanismes de flexibilité, soit les nouvelles règles de conduite, soulèvent ainsi davantage une problématique politico-économique qu'environnementale.

D'autre part, cette coopération internationale en environnement révèle de nouveaux débats autour de la question de la responsabilité partagée envers un bien collectif mondial comme l'air (Guimarães, 2003). Dans une perspective d'élargissement du Protocole, la coopération met aux prises des pays souverains aux niveaux de développement très disparates. L'engagement des PED au partage de la charge suppose que l'on applique une règle acceptable de minimisation des coûts de réalisation afin d'éviter que les PED adoptent un comportement passif et en retrait de la

coalition¹. L'un des moyens pour favoriser cette participation du plus grand nombre est la possibilité de recourir à des mécanismes de flexibilité qui permettent d'assouplir la rigidité d'un système de quotas et de minimiser les coûts marginaux de réduction d'émissions de GES. En d'autres termes, ce choix adopté par les États consiste à trouver un équilibre entre mécanisme de marché et politiques publiques (Vallée, 2003).

Cette « économie de la pollution » utilise une approche néoclassique et analyse la dégradation environnementale comme un échec du marché provenant du fait que les agents économiques abusent gratuitement d'une ressource naturelle collective (l'air) et génèrent ainsi des effets externes négatifs de type pollution. L'une des particularités de nombreuses ressources naturelles collectives, longtemps considérées comme des biens libres, est que leur propriété n'est pas ou mal définie. Or, l'échange marchand ne peut être juste et vers un optimum social que si les ressources échangées sont affectées de droits de propriété clairement définis, protégés, exclusifs et librement transférables (Vallée, 2003 ; Guimarães, 2003). Cette réflexion sur les droits de propriété est très ancienne et « la tragédie des biens communs »² s'applique maintenant à l'exploitation et la dégradation de la qualité de l'air par les GEF (Vallée, 2003). Quoique les petites communautés puissent arriver à un entendement sur l'utilisation d'un bien commun, à plus large échelle, les grands groupes dépositaires ne peuvent pas servir leurs intérêts communs par de simples actions volontaires (Guimarães, 2003). La réglementation est donc nécessaire à l'échelle nationale et internationale, faut-il encore choisir la plus appropriée.

Deux solutions standards pour internaliser les externalités environnementales (pollution atmosphérique) ont été proposées : le système de taxation et le marché de carbone. L'instauration d'une taxe amène les pollueurs à comparer le taux de la taxe avec leur coût marginal de dépollution. Une écotaxe sous-évaluée se substituerait facilement à des impôts existants plus coûteux. Il faut donc une taxe suffisamment élevée pour être incitative à la dépollution, toutefois sans contraindre la croissance économique. Quoique la taxation nécessite de moindres coûts de mise en place, le marché de carbone peut satisfaire également la condition d'efficacité économique. Néanmoins,

contrairement aux taxes, il se rajoute l'idée d'un gain réalisable, car nous sommes alors sur un marché où se confronte une offre donnée de « droits de polluer » et la demande des pollueurs. Le détenteur du permis est donc incité à limiter ses émissions pour pouvoir vendre ses quotas restants. Le projet d'une taxation a suscité jusqu'à ce jour de vives résistances, et c'est plutôt l'instrument de régulation sur la quantité (marché de carbone) qui a été retenu. Certes, ce choix est davantage incitatif, mais il constitue surtout, d'après J.-C. Hourcade (2005), une soupe de sécurité à même d'éviter l'éclatement du régime international dessiné par le Protocole de Kyoto, en conciliant les points de vue opposés de l'Europe (crainte d'un prix trop faiblement incitatif) et des États-Unis (crainte d'un prix trop élevé).

Le fait que la libéralisation des échanges contribue à accroître le bien-être collectif est une conclusion bien établie des approches en équilibre général, dont on oublie parfois qu'elle ne tient que si sont mis en place des dispositifs économiques et institutionnels capables de pallier les impacts redistributifs de cette libéralisation. (Hourcade, 2005).

L'émergence d'un « lobby » du carbone, la vulnérabilité des pays du Sud (manque d'expertise et de stratagème) ainsi que l'absence de débats sérieux entre la question des changements climatiques et les modes de consommation des pays industrialisés reflètent un certain enlisement du Protocole de Kyoto dans un paradigme néolibéral résolu ou en voie de l'être (Réseau action climat, 2004). Pour que ce nouveau cadre soit fructueux, il ne faut pas qu'il soit instrumentalisé au seul profit des pays riches. Fondamentalement, les mécanismes devraient réduire les barrières économiques à la dépollution pour davantage encourager des éco-actions.

¹Annie Vallée (2003) utilise le terme de « passager clandestin ».

²« The tragedy of the commons » titre de l'article de l'écologue Garret Hardin (1968) décrivant les conséquences dramatiques de l'exploitation des vaines pâtures en Angleterre au Moyen Age.

Références

Guimarães, R. P. (2003). *Awaiting for godot: governance, markets and ethics in environmental policies*. Communication présentée lors de *Open Meeting of the Human Dimensions of Global Environmental Change Research Community*, organisé par le IHDP-International Human Dimensions Programme on Global Environmental Change, Montréal, Canada, 16-18 Octobre, 2003. Consulté le 10 décembre 2005 sur http://sedac.ciesin.columbia.edu/openmtg/docs/Guimaraes_plenary.pdf

Hourcade, J.-C. (2005). *Thème 4 : Globalisation économique et biens publics globaux*. Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement. Consulté le 9 décembre 2005 sur <http://www.centre-cired.fr/forum/article262.html>.

Levy, L. D. et Prakash, A. (2003). Bargains Old and New: Multinational Corporations in Global Governance. *Business and Politics*, Boston: Carfax Publishing, 5 (2). Consulté le 12 décembre 2005 sur <http://faculty.washington.edu/aseem/bargaining.pdf>

Noël, P. (2000). Théorie des régimes, économie politique internationale et science politique : réflexion critique. *Annuaire Français sur les Relations Internationales*, 1. Consulté le 10 décembre 2005 sur http://www.afri-ct.org/article.php3?id_article=582

Réseau Action Climat (2004). *Changements climatiques : équité et solidarité internationale*. Paris : Publications du Réseau Action Climat – France.

Vallée, A. (2003). La lutte contre l'effet de serre : Équité et Efficacité. *Annuaire Français sur les Relations Internationales*, 4. Consulté le 11 décembre 2005 sur http://www.afri-ct.org/article.php3?id_article=500

Énergies renouvelables et efficacité énergétique

Par Chantal Gagnon et Abdellatif Lazrak,
étudiants à la maîtrise, Institut des sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal

Les objectifs du Protocole de Kyoto et l'aperçu des défis que posera l'après-Kyoto nous indiquent qu'une réorganisation énergétique mondiale doit être mise au point. Le virage de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (ER) devra être adopté par les pays, individuellement et collectivement.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Selon plusieurs organisations non gouvernementales en environnement du Canada (ONGE), les ER doivent être « la pierre angulaire de la politique sur les changements climatiques » (Peters et coll., 2005). Les ER sont déjà une préoccupation pour de nombreux pays (G8, CIER¹) qui s'entendent pour leur accorder une grande importance dans l'atténuation des émissions des GES, tout en reconnaissant leur potentiel à générer de nouvelles possibilités économiques et une meilleure sécurité énergétique. Le secteur des ER représenterait un marché de près de 7 milliards \$US et croîtrait, d'ici 2010, à plus de 80 milliards \$US (Makower *In Islam*, 2004). Le potentiel de création de nouveaux emplois est significatif. À ce jour, les sources d'ER (l'éolien, le solaire, la marée, l'eau, la géothermie et la biomasse) fournissent 14% de la demande énergétique globale de la planète (PNUE *In Islam*, 2004).

L'éolien

Chaque pays devra choisir les types d'ER les plus propices à sa géographie et ses besoins en préconisant une complémentarité énergétique. L'éolien, avec sa croissance annuelle entre 20% et 35% (1999 à 2005), est la source alternative d'énergie qui connaît la hausse la plus importante au monde. L'Allemagne et l'Espagne sont les leaders mondiaux avec des productions respectives de 16 600 MW et 8 300 MW (PNUE/UNFCCC, 2002). L'éolien peut couvrir un vaste territoire avec une grande souplesse dans le choix des lieux d'implantation tout en cohabitant bien avec les autres usages des lieux. Ce secteur est généralement considéré comme la source d'énergie ayant le moins d'impacts environnementaux (Villeneuve et Richard, 2005).

Au Canada

Le Canada, du fait de son étendue géographique, a l'un des meilleurs potentiels mondiaux d'énergie éolienne avec une estimation de 30 000 MW (D. Suzuki Foundation, 2005). Or, le Canada se classe loin derrière la plupart des pays industrialisés en termes de développement des technologies utilisant ces énergies. Seulement 1% de sa consommation énergétique totale provient d'ER (Filon *In Islam*, 2004), incluant 0,1% ou 444 MW de l'énergie éolienne (2004). Des projets de développement sont en cours pour 2077 MW supplémentaires (D. Suzuki Foundation, 2005). L'établissement d'une agence canadienne ré-

unissant gouvernements et industries pour la promotion des ER est urgent pour favoriser l'implantation de ces énergies émergentes. (CARE *In Islam*, 2004).

Les possibilités immenses du Canada en matière d'ER sont bien illustrées par l'exemple de l'Ontario. L'Ontario pourrait réduire ses émissions de GES de 35Mt (équivalent au retrait de toutes les automobiles et véhicules utilitaires légers de son territoire) en remplaçant ses centrales au charbon par un plan d'ER, d'efficacité énergétique et de conservation d'énergie (D. Suzuki Foundation, 2005). De grandes éoliennes (2MW) produisant une énergie à des fins locales seraient une solution à la dispersion des habitants sur le territoire et les coûts (environnementaux et économiques) élevés en transport de l'énergie. Rappelons qu'une éolienne de 1 MW permet d'éviter un rejet annuel équivalent à 2 000 tonnes de CO₂ émises par des centrales au charbon (Scientific American, 2002).

Parmi les réticences soulevées face aux éoliennes, le principal désavantage demeure le problème de stockage de l'énergie. Des avancées technologiques sont espérées dans ce domaine (Reeves, 2003 : 91). Néanmoins, là où l'alternative est possible, il suffit de combiner l'éolien à une autre source d'énergie². Au Québec, par exemple, la capacité emmagasinée dans les réservoirs hydro-électriques peut très bien assurer un approvisionnement régulier et couvrir les périodes de pointe en combinaison avec les éoliennes. Dans les communautés du Grand Nord, l'éolien pourrait être jumelé aux génératrices au diesel, excessivement polluantes³, et ainsi minimiser leur utilisation⁴.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'efficacité énergétique désigne le rapport entre l'entrant (produit ou service) d'un dispositif ou d'un système et l'énergie qui y est consommée. L'amélioration de l'efficacité énergétique consiste à faire davantage avec un intrant énergétique égal ou inférieur, par exemple moins de kilowatts par tonne d'aluminium produit. L'analyse de l'efficacité énergétique peut s'appliquer à divers points du système énergétique, notamment au plan du matériau utilisateur d'énergie, aux grands procédés industriels, aux technologies d'approvisionnement, aux réseaux d'acheminement de l'énergie, voire même à la forme et à l'infrastructure urbaine.

L'efficacité énergétique présente un portrait diversifié avec des possibilités diverses selon les pays. L'Union européenne et le Japon sont, par exemple, trois à quatre fois plus efficaces en termes d'intensité énergétique que les pays de l'ex-Union soviétique ou du Moyen-Orient (Commission Européenne, 2005). Individuellement, les pays et les entreprises se doivent de renforcer l'efficacité énergétique de leur production à domicile. Collectivement, ils peuvent s'entraider par des transferts

d'informations et de technologies.

Au Canada, le Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC) a été lancé en 1975. Il avait pour mandat d'accroître l'efficacité énergétique industrielle. En 2002, le gouvernement a publié le Plan du Canada sur les changements climatiques et dans la même année, le groupe des grands émetteurs finaux (GEF) de Ressources naturelles Canada a été créé. L'efficacité énergétique industrielle est devenue étroitement liée aux initiatives de la politique sur les changements climatiques. L'intensité énergétique et l'intensité de carbone dans l'industrie canadienne ont généralement diminué depuis 1990. Ces diminutions sont attribuables à l'amélioration de l'efficacité chez les utilisateurs d'énergie de même qu'à des changements structurels dans l'industrie (Table ronde nationale sur l'environnement, 2005). Toutefois, l'efficacité énergétique demeure encore faible au Canada par rapport à d'autres États et par rapport aux attentes de Kyoto. Le potentiel en terme d'efficacité énergétique reste donc important.

Dans la production d'électricité, avec des pertes moyennes d'énergie de l'ordre de 66 %, le potentiel rattaché à l'efficacité énergétique est immense. Dans les produits fossiles, la production d'électricité à partir des cycles combinés à gaz reste la technologie la plus efficiente actuellement disponible, à un rendement proche de 60 % (Commission Européenne, 2005). Le développement au niveau de la distribution de l'électricité est aussi un procédé important pour réduire les pertes énergétiques liées à la production centralisée d'électricité⁵. L'utilisation de la technologie de la co-génération⁶ dans la production de l'électricité permet aussi des économies d'énergie considérables (environ 13 % de l'électricité consommée dans l'Union européenne).

L'industrie doit prendre elle-même des mesures nécessaires pour respecter les valeurs maximales d'émissions de GES. C'est à ce titre que l'efficacité énergétique reste un outil nécessaire. Dans le secteur du transport, l'exemple d'utilisation des péages urbains peut conduire à une utilisation efficace du transport en commun. Dans le transport aérien, des économies substantielles de kérosène peuvent être réalisées tout simplement en réduisant la congestion croissante du ciel près des aéroports.

L'efficacité énergétique peut s'appliquer à presque tous les secteurs d'activités. Cependant, l'obstacle le plus important reste le manque d'informations (sur les coûts et la disponibilité des nouvelles technologies, sur les coûts de sa propre consommation énergétique), le manque de formation des techniciens sur la maintenance appropriée et le fait que ces aspects ne sont pas suffisamment pris en compte par les participants du marché.

CONCLUSION

La transition aux ER utilisées en complémentarité, couplée à l'efficacité énergétique et à la conservation de l'énergie est, selon plusieurs la voie à privilégier dans le domaine énergétique mondial et au Canada. Toutefois le développement des ER et de l'efficacité énergétique ne sera rendu possible que par des engagements corporatifs et politiques sérieux ainsi que par des stratégies visant à éliminer les obstacles du marché, soit un arrêt des subventions aux combustibles fossiles et au nucléaire, une intégration des externalités écologiques et une transparence des prix de production.

¹Conférence internationale sur les énergies renouvelables (Bonn, 2004).

²et, si cela s'applique, à un réseau de distribution déjà en place.

³Par la combustion même de leur moteur, mais aussi par la nécessité de transporter l'essence jusqu'à ces communautés.

⁴À ce sujet, une technologie adaptée aux conditions extrêmes du Grand Nord a été développée (Villeneuve et Rihard, 2005).

⁵comme c'est le cas au Québec avec une grande partie de la production centralisée à plus de 1000km des centres urbains.

⁶la récupération de la chaleur lors d'un procédé industriel en est un exemple ; c'est le cas notamment à la « Bruce Nuclear Power Plant » à Tiverton en Ontario où l'on récupère la chaleur de la fission nucléaire pour réchauffer des serres agricoles ; dans ce cas, toutefois, certains critiqueront qu'il s'agit davantage d'une campagne de relation publique...

Références

Commission européenne, Direction générale de l'énergie et du transport (2002). *Comment consommer mieux avec moins. Livre vert sur l'efficacité énergétique*. Consulté le 12 décembre 2005 sur http://europa.eu.int/comm/energy/eiciency/doc/2005_06_green_paper_book_fr.pdf.

D. Suzuki Foundation, (2005). *Climate change ressource guide* (CD-Rom, version 1.0). Vancouver : David Suzuki Foundation.

Islam, M. (2004). Current utilization and future prospects of emerging renewable energy applications in Canada. *Renewable and sustainable energy reviews*, 8, 493-519.

Peters, R. et al. (2005). *Livre vert sur l'énergie et les changements climatiques*. Réseau canadien de l'environnement. Consulté le 10 décembre 2005 sur http://www.cen-rce.org/fre/action_alerts/CEN%20Green%20Paper%20on%20Climate%20Change%20and%20Energy-f.pdf.

PNUC/UNFCCC (2002). *Changements climatiques : fiches informatives*. Suisse : Maison internationale de l'environnement.

Reeves, H. et Lenoir F. (2003). *Mal de Terre*. Paris : Seuil

Table ronde nationale sur l'environnement (2005). *Étude de cas sur la politique fiscale et l'efficacité énergétique : Étude de base*. Consulté le 10 décembre 2005 sur http://www.nrtee-trnee.ca/fre/index_f.htm.

Villeneuve, C. et Richard F. (2005). *Vivre les changements climatiques. Quoi de neuf?* Sainte-Foy : Éditions MultiMondes.

Appels de communication...

Managing Global Transitions

The journal *Managing Global Transitions: International Research Journal* is a young business, economics and interdisciplinary research journal.

Managing Global Transitions is aimed at providing a forum for disseminating scholarship focused on transitions. The journal seeks to publish ground breaking work in management research that will provide integrated and diverse perspectives on the processes of change and evolution in a broad range of disparate fields, including, for example, business, economics, general and strategic management, education, systems theory, leadership development, entrepreneurship, marketing, sociology, psychology, informatics, technology, decision-making theory, and action learning.

The journal is intended to serve the learning communities of researchers and practitioners. To advance the understanding of transition contexts internationally the journal aspires to enhance the availability of conceptual developments and quantitative and qualitative empirical studies from different cultural environments in business and other contexts. The intent of this journal is to publish research on change in societies, cultures, networks, organizations, teams, and individuals, and the processes that are most effective in managing large scale transitions from dominant structures to more evolutionary, developmental forms.

Managing Global Transitions can be appealing for established and junior researchers, who are interested in one or more of the diverse areas covered by the journal.

Bostjan Antoncic, Editor

Faculty of Management Koper, Managing Global Transitions, Cankarjeva 5, SI-6000 Koper, Slovenia; Phone: +386 5 6102021; Fax: +386 5 6102015; Web-page: <http://www.mgt.fm-kp.si> <<http://www.mgt.fm-kp.si/>>; E-mail: mgt@fm-kp.si <mailto:mgt@fm-kp.si>

Vous pouvez apporter votre contribution au bulletin...

Le prochain numéro d' *Oeconomia Humana* (édition de février 2006) sera consacré au thème de la Rencontre de l'Organisation Mondiale du Commerce à Hong Kong.

Pour contribuer à ce numéro, vous pouvez proposer un article en l'envoyant, avant le 20 janvier 2006, à l'adresse suivante : crsdd@uqam.ca.



Appels de communication...

ENJEUX ET ACTEURS DE LA RÉGULATION

DANS UNE ÉCONOMIE MONDIALISÉE.

Colloque présenté par

La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable (École des sciences de la gestion - Université du Québec à Montréal)

et

Le Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (Université de Montréal - HEC Montréal - Université Laval)

Corinne Gendron, Alain Lapointe, Denis Harrisson, Guylaine Vallée, Renée-Claude Drouin, Linda Rouleau

Dans le cadre du Congrès de l'ACFAS du 15 au 19 mai 2006
Université McGill, Montréal

Date limite de présentation des propositions : 13 février 2006

Date limite de présentation des communications pour les Actes du colloque : 15 mars 2006

L'actuelle dynamique de la mondialisation et de l'ouverture des marchés promues notamment par les acteurs corporatifs a radicalement modifié l'environnement économique et est également en voie de provoquer une profonde redéfinition du rôle des acteurs sociaux. Le déclin de l'État providence et de la social-démocratie, associé à l'effondrement du système fordiste caractérisé par une régulation nationale ancrée dans le territoire, a en effet profondément remis en cause la dynamique de la régulation. Le temps où l'État providence définissait les droits individuels, assurait la sécurité sociale et s'immisçait dans la régulation des activités économiques en appliquant une politique keynésienne est-il révolu? Les instances gouvernementales, qui étaient garantes de l'intérêt général et qui voyaient à limiter les abus des intérêts individuels à l'intérieur de ce compromis, se sont partiellement retirées. Là où on pouvait s'attendre, il n'y a pas si longtemps encore, à la présence et à l'efficacité de pouvoirs compensateurs capables notamment de relayer les attentes sociales à travers le mécanisme régulatoire de la réglementation gouvernementale, on constate aujourd'hui que l'État a largement perdu, ou a renoncé, à son pouvoir de régulation.

La poussée de la mondialisation économique est évidemment au cœur de cette émasculation des États nationaux. Il devient en effet de plus en plus difficile pour les pouvoirs publics de contrôler efficacement à partir du droit ou de la réglementation des comportements et des stratégies corporatives qui ne se laissent plus enfermer dans des frontières nationales. L'étiollement du pouvoir étatique s'accompagne donc d'un transfert de pouvoir à d'autres acteurs, en particulier aux firmes transcontinentales, reconfigurant *ipso facto* le rapport de force entre le politique et l'économique. Cette reconfiguration ne passe pas d'ailleurs inaperçue aux yeux de la société civile; elle engendre en effet une décrédibilisation de l'autorité publique auprès des citoyens qui croient de moins en moins dans l'existence d'une marge de manœuvre réelle du gouvernement. L'État ne serait donc pas seulement en perte de capacité de régulation, mais également en perte de légitimité. Plus le gouvernement se fait l'allié des entreprises dans une stratégie de développement centrée sur la conquête des marchés internationaux, moins les citoyens le perçoivent comme leur représentant légitime. De sorte que si l'on peut toujours croire en la possibilité d'un nouveau compromis social, il est cependant douteux que l'État puisse y être l'acteur principal. (suite à la page 22...)

...Alors, qui en seront les promoteurs et les porteurs? Qui seront les acteurs déterminants des modes de régulation émergents? Quels seront les vecteurs et les modalités de la nouvelle régulation? Comment s'articuleront les différents volets de la régulation à venir, notamment entre droit commercial, environnemental et du travail? Quel sera le rôle des institutions internationales? Quelle place prendront les accords privés et quelle en sera la portée régulatoire? Que peut-on espérer des modes inédits de régulation, comme la responsabilité sociale? Ce sont là quelques unes des préoccupations qui seront au cœur de ce colloque.

Cette ambitieuse réflexion appelle évidemment des regards croisés et nous y convions en conséquence des chercheurs de toutes disciplines, susceptibles de rendre compte des spécificités de la crise de la régulation aussi bien dans ses différents domaines, social, environnemental, droits du travail, droits humains... qu'en regard de la transformation du rôle des acteurs sociaux dans le renouveau régulatoire, que ce soient gouvernements, entreprises, institutions internationales, organisations syndicales, société civile ou nouveaux mouvements sociaux.

Les résumés des communications de 25 lignes devront avoir été reçus au plus tard le 13 février à l'adresse courriel suivante : levesque.sophie.4@courrier.uqam.ca et les versions finales des textes de 15 pages à double interligne le 15 mars. La durée des présentations sera de 20 minutes. Les meilleures communications seront retenues pour publication.

Veuillez noter que l'inscription au congrès est obligatoire. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site Internet de l'ACFAS à l'adresse suivante : <http://www.acfas.ca/congres/>

Pour information :

Sophie Lévesque

Assistante de recherche

Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Université du Québec à Montréal (UQAM)

Levesque.sophie.4@courrier.uqam.ca

CONVOCATORIA A PONENCIAS

Segundo coloquio internacional sobre el comercio justo:
El comercio justo y los objetivos del desarrollo sustentable
Del 19 al 21 de junio 2006, UQAM, Montréal

Coloquio organizado por
El centro de investigación en responsabilidad social y en desarrollo sustentable

Problematización del coloquio

Nuestro coloquio abordará el tema del comercio justo y los objetivos del desarrollo sustentable. Más precisamente, proponemos explorar las contribuciones y los límites del comercio justo a la luz de los criterios sociales, ambientales y económicos del desarrollo sustentable. La meta de este coloquio es avanzar la reflexión que se inició durante el primer coloquio internacional del 2002 que tenía por título « Comercio justo, cooperativas y desarrollo sustentable » y que reunió a más de 200 personas. Este coloquio trilingüe (francés, español, inglés) se dirige a la vez a practicantes e investigadores sobre el tema.

El comercio justo es considerado como una alternativa al mercado convencional y tiene un objetivo triple que converge con el desarrollo sustentable, es decir, un desarrollo social, económico y ambiental. Debido a su preocupación por la justicia y la igualdad, el comercio justo propone cambiar las reglas del sistema neoliberal, al cual se opone ofreciendo un intercambio comercial con sentido social y político que va más allá del puro interés económico. De la misma manera, el comercio justo propone la creación de una red social rica en valores. Además, para los productores, este sistema pretende ser una herramienta de desarrollo que permite mejorar sus condiciones de vida, tener un acceso más justo a los mercados internacionales y estabilizar su situación económica.

El comercio justo se encuentra hoy en una encrucijada que inspira muchas interrogantes. ¿Cómo puede el comercio justo seguir siendo una alternativa al comercio convencional sin poner en riesgo su nicho en el mercado? ¿Cuáles son las ventajas, los riesgos y las condiciones de éxito de la certificación? ¿Es posible preservar los valores del movimiento al tiempo que se aumenta el volumen de ventas? Por ejemplo, ¿cuáles son las consecuencias de distribuir los productos de comercio justo en los grandes supermercados? ¿Cómo se pueden distinguir las iniciativas del comercio justo de aquellas de empresas comerciales dentro de una lógica de responsabilidad social y de desarrollo sustentable? ¿Cuál es la influencia del comercio justo sobre el contexto institucional y sobre las prácticas de las empresas comerciales? ¿El comercio justo permite realmente la mejora de las condiciones de vida de los productores? ¿Cómo se pueden comparar las exigencias del comercio justo en el Sur y en el Norte? ¿Cómo se viven de manera concreta los valores del comercio justo, tanto en los productores como en los distribuidores y los consumidores? Estas son sólo algunas de las preguntas que podrían ser abordadas y discutidas a profundidad a lo largo de este coloquio.

Sugerencia de temas para la propuesta de textos (esta lista no es exhaustiva):

Las repercusiones del comercio justo en términos de desarrollo sustentable / El comercio justo: ¿un nuevo movimiento social o un nicho de mercado? / Vías alternativas futuras para el comercio justo: su potencial, sus límites, sus implicaciones y sus riesgos de deriva / Prácticas alternativas y comercio justo / El potencial regulador del comercio justo / Estudios de caso de las organizaciones de comercio justo / Estudio de percepción de los consumidores / Estudios de mercado / Estudios sectoriales: el mercado de café, el sector alimenticio, los textiles, el turismo justo / Meta análisis (síntesis) de estudios sobre el comercio justo / Análisis del contexto jurídico e institucional / La perspectiva crítica del comercio justo y del desarrollo sustentable / El papel del comercio justo en la gobernabilidad de las empresas y de los mercados globalizados / Estudio comparativo de los valores y de las prácticas del comercio justo y de la responsabilidad social de la empresa / La relación entre el comercio justo y la economía social (cooperativas y organizaciones sociales sin fines de lucro)

Difusión y premios

Los textos de las ponencias enviadas antes de la fecha límite serán publicados en las Actas del coloquio. Los autores de las mejores comunicaciones serán invitados a participar en la publicación de una obra colectiva. Los premios para la mejor ponencia serán otorgados en las siguientes categorías:

Estudiante / estudio de caso / meta análisis (síntesis teórica) / análisis histórico / estudio de mercado o de percepción de los consumidores / estudio estratégico del sector o del nicho de mercado / comercio justo y desarrollo sustentable / comercio justo, gobernabilidad, regulación y conceptos recurrentes (por ejemplo, responsabilidad social de la empresa, economía solidaria y social) / prácticas alternativas, problemática y perspectivas para el futuro.

Tipos de propuestas

Las propuestas pueden tomar dos formas, ya sea la de una ponencia o la de un taller. La propuesta de ponencias consiste en la presentación del o de los autores, del título y del resumen de la presentación. Las ponencias retenidas serán agrupadas según el tema por los organizadores del coloquio.

Por taller queremos decir un foro de discusión donde los participantes, elegidos según su experiencia o conocimiento particular, son invitados a discutir y debatir acerca de un tema en especial. La propuesta para un taller debe precisar el nombre y la afiliación del responsable del taller (de aquel que somete la propuesta), del presidente de la sesión, de cada uno de los participantes del panel (justificando la elección), y de los comentaristas, si es el caso. La propuesta para el taller debe también incluir una descripción del tema que será abordado y de su pertinencia, así como de la manera que será abordado. El responsable del taller es también responsable de su organización y cada miembro del panel debe comprometerse a participar (favor de añadir un correo electrónico con la confirmación de los participantes de la propuesta). Un espacio completo dentro del coloquio será reservado para los talleres (cerca de una hora y media o según las indicaciones del responsable de la propuesta de taller).

Comité científico : Marie-France Turcotte (UQAM), Corinne Gendron (UQAM), Louis Favreau (UQO), Jean-Guy Vaillancourt (UdeM), Marie-Claire Malo (HEC-Montréal), Olga Navarro-Flores, Darryl Reed (U. York).

Fecha límite para la presentación de resúmenes : 15 de octubre 2005
 Fecha límite para la presentación de ponencias : 1 de mayo 2006

CRITERIOS DE PRESENTACIÓN DE LAS PROPUESTAS: www.esg.uqam.ca/crsdd

APPEL DE COMMUNICATION

Deuxième colloque international sur le commerce équitable

Le commerce équitable et le développement durable

19 au 21 juin 2006, UQAM, Montréal

Organisé par

La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Problématique du colloque

Le colloque porte sur le commerce équitable et les visées du développement durable. Plus précisément, nous proposons d'explorer les contributions et limites du commerce équitable à la lumière des visées sociales, environnementales et économiques du développement durable. L'objectif de ce colloque est de poursuivre la réflexion amorcée lors du premier colloque international de 2002 qui avait pour titre « Commerce équitable, coopératives et développement durable » et qui avait réuni plus de 200 personnes. Ce colloque trilingue (français, espagnol, anglais) s'adresse à la fois aux chercheurs et aux praticiens.

Le commerce équitable se présente comme une alternative au marché conventionnel et s'est fixé des objectifs qui rejoignent ceux d'un développement durable, soit un développement social, économique et environnemental. Dans un souci de justice et d'équité, le commerce équitable propose de changer les règles du système néo-libéral auquel il s'oppose. Il intègre à l'échange une signification sociale en investissant les transactions économiques d'un contenu social et politique. Le commerce équitable a aussi créé un réseau social chargé de valeurs. Pour les producteurs, le commerce équitable se dit être un outil de développement permettant d'améliorer leurs conditions de vie, d'avoir un accès selon des conditions plus justes aux marchés internationaux et de stabiliser leur situation économique.

Le commerce équitable se retrouve aujourd'hui à la croisé des chemins et ses enjeux posent de nombreuses questions. Comment le commerce équitable peut-il demeurer une alternative se distinguant du commerce conventionnel sans toutefois risquer la marginalisation ? Quels sont les avantages, les risques et les conditions de succès de la certification ? Est-il possible de préserver les valeurs du mouvement tout en accroissant les parts de marché ? Par exemple, quelles sont les conséquences de distribuer les produits du commerce équitable dans les grandes chaînes de magasins ? Comment les initiatives du commerce équitable se distinguent-elles de celles des entreprises commerciales qui développent des politiques de responsabilité sociale et de développement durable ? Quelle est l'influence du commerce équitable sur le contexte institutionnel et les pratiques des entreprises commerciales ? Le commerce équitable permet-il l'amélioration des conditions de vie des producteurs ? Comment se comparent les exigences du commerce équitable au Sud et au Nord ? Comment se vivent de manière concrète les valeurs du commerce équitable et ce, tant chez les producteurs, les distributeurs que les consommateurs ? Voici quelques-unes des questions que le colloque donnera l'occasion d'approfondir.

Suggestions de thèmes et de sujets pour les propositions de textes (cette liste ne se veut pas limitative) :

Les répercussions du commerce équitable en termes de développement durable / Le commerce équitable : nouveau mouvement social ou niche de marché? / Voies d'avenir pour le commerce équitable : son potentiel, ses limites, ses enjeux et ses risques de dérive / Pratiques alternatives et commerce équitable / Le potentiel régulateur du commerce équitable / Études de cas d'organisations du commerce équitable / Études de perception des consommateurs de commerce équitable / Études de marché du commerce équitable / Études sectorielles du commerce équitable, par exemple, la filière du café, le secteur alimentaire, le textile, l'artisanat, le tourisme équitable / Études historiques du commerce équitable / Histoires de vie d'acteurs du commerce équitable / Méta analyse (synthèse) des études sur le commerce équitable / Analyses des contextes juridiques et institutionnels du commerce équitable / Perspective critique sur le commerce équitable et le développement durable / Rôle du commerce équitable dans la gouvernance des entreprises et des marchés mondialisés / Étude comparative des valeurs et des pratiques du commerce équitable et de la responsabilité sociale d'entreprise / Liens entre le commerce équitable et l'économie sociale (coopératives et OSBL)

Diffusion et prix

Les textes des communications retenues qui seront remis dans les délais prescrits seront publiés dans les Actes du colloque. Les auteurs des meilleures communications pourront être invités à participer à la publication d'un ouvrage collectif. Des prix pour la meilleure communication seront remis dans plusieurs catégories :

étudiante / étude de cas / méta analyse (synthèse théorique) / analyse historique et histoire de vie / étude de marché ou de perception des consommateurs / étude stratégique de secteur ou de filière / commerce équitable et développement durable / commerce équitable, gouvernance, régulation et concepts concurrents (par exemple, responsabilité sociale d'entreprise, économie sociale) / pratiques alternatives, enjeux et perspectives d'avenir.

Types de propositions

Les propositions peuvent prendre deux formes, soit celle d'une **communication** ou celle d'un **atelier**. La proposition de la communication consiste en la présentation de son ou de ses auteurs, du titre et du résumé de la présentation. Les communications retenues seront regroupées par thèmes par les organisateurs du colloque.

Par atelier nous voulons dire un forum de discussion où plusieurs participants choisis pour leur expertise ou leur expérience particulière sont invités à venir discuter et débattre d'un sujet. La proposition pour un atelier doit préciser le nom et l'affiliation du responsable de l'atelier (celui qui soumet la proposition), du président de séance, de chacun des participants du panel (avec justification de ce choix), et des commentateurs s'il y a lieu. La proposition pour l'atelier doit aussi inclure une description du thème abordé, de sa pertinence, et de la façon dont il sera abordé. Le responsable de l'atelier est responsable de son organisation et chaque membre du panel doit s'engager à y participer (joindre un courriel de confirmation à la proposition). Une période complète du colloque (environ 1h30 ou selon les spécifications du responsable de la proposition d'atelier) sera réservé pour l'atelier à l'intérieur du colloque.

Comité scientifique d'organisation du colloque : Marie-France Turcotte (UQAM), Corinne Gendron (UQAM), Louis Favreau (UQO), Jean-Guy Vaillancourt (UdeM), Marie-Claire Malo (HEC-Montréal), Olga Navarro-Flores, Darryl Reed (U. York).

Date limite de présentation des propositions : **15 octobre 2005**

Date limite de présentation des communications pour les Actes du colloque : **1 mai 2006**

RENSEIGNEMENTS SUR LES MODALITÉS DE SOUMISSION : www.esg.uqam.ca/crsdd

CALL FOR PAPERS

Second International Fair Trade conference
Fair Trade and Sustainable Development
June 19 to June 21 2006, UQAM, Montreal

Sponsored by the
Chair in Social Responsibility and Sustainable Development
Université du Québec à Montréal (UQAM)

The **Fair Trade and Sustainable Development** conference aims to explore the contributions and limits of Fair Trade from the perspective of the social, economic and environmental goals of sustainable development. The goal of the conference is to continue the analysis begun at the first international conference held in 2002, which brought together more than 200 people under the banner: " Fair Trade, Cooperatives and Sustainable Development". Researchers as well as practitioners are invited to attend this conference which will be conducted in English, French and Spanish.

Fair Trade is an alternative economic network embedded in social values. Based on the values of justice and equity, Fair Trade presents a critique of the neo-liberal economic order and globalization and seeks to change the ways international business is conducted by injecting social and political considerations into economic transactions. For local producers, Fair Trade serves as a development tool to improve their living conditions, to provide fairer access to international markets and to stabilize their economic situation. Under certain conditions, Fair Trade can serve to popularize more environmentally sustainable practices.

Today, Fair Trade finds itself at a crossroads which poses challenges and raises numerous questions. How can Fair Trade remain an alternative that distinguishes itself from conventional trade without bearing the risk of remaining marginal? What are the advantages, the risks and the conditions of success for fair trade certification? Is it possible to preserve the movement's values while increasing market access? For example, what are the consequences of distributing Fair Trade products in supermarkets? How do Fair Trade initiatives distinguish themselves from other commercial enterprises that have socially responsible and sustainable policies? What influence has Fair Trade had on the institutional context and practices of traditional business enterprises? Does Fair Trade improve the living conditions of producers? How do Fair Trade requirements compare for organizations from the North and from the South? These are some of the questions that will be addressed during the conference.

Suggested Themes and Subjects for Proposals (this list is not intended to be exhaustive):

Fair Trade's impact on sustainable development / Fair Trade: new social movement or market niche? / Future avenues for Fair Trade: potential, limits, challenges and risks of being side tracked. / Alternative practices and Fair Trade / Fair Trade's and the regulation of the economy / Case studies of Fair Trade organizations / Study of consumer perceptions and buying behaviour of Fair Trade products / Market studies of Fair Trade / Sectoral analysis of Fair Trade, for example, coffee, agriculture, processed food, textiles, handicrafts, tourism / Historical studies of the Fair Trade movement and of Fair Trade organizations / Life stories of Fair Trade promoters or practitioners / Meta-analysis of research on Fair Trade / Analysis of the legal and institutional context of Fair Trade / Critical perspective on Fair Trade and sustainable development / The role of the Fair Trade movement in the governance of global corporations markets / Comparative study of the values and practices of Fair Trade and of Corporate Social Responsibility / Links between the Fair Trade and the social economy (cooperatives and NGOs) movements

Publication and prizes

Papers selected for the conference which have been submitted by the deadline (May 1st, 2006) will be published in a volume of Conference Proceedings. Some authors will be invited to contribute their submissions as a chapter in an edited book. Prizes for the best papers will be awarded in several categories:

Student / Case studies / Meta analysis / Historical studies and life stories / Market and consumer perception studies / Strategic and sectoral analysis / Fair Trade and sustainable development / Fair Trade, governance, regulation and competing concepts (for example, corporate social responsibility, social economy) / Alternative practices, challenges and future perspectives

Types of proposals

Proposals will be accepted for both **papers** and **workshops**. Proposals for papers must include the name of the author(s), the title and an abstract. Papers selected will be grouped into themes by the organizers of the conference.

By workshop we mean a discussion forum where several participants, selected for their particular expertise or experience, are invited to discuss and debate a topic. The proposal for a workshop must specify the name and affiliation of: 1) the convenor of the workshop (the person submitting the proposal); 2) the chair of the workshop (which may be the convenor or a different individual); 3) each member of the workshop panel as well as; 4) any commentators (if applicable). The workshop proposal must include a description of the theme for discussion, its relevance and how it will be approached. The choice of the members of the panel must also be explained. The convenor is responsible for organizing the workshop. Each panel member must confirm their willingness to participate (please attach an e-mail confirmation from each panelist). A complete session of the conference will be allocated for the workshop (approximately 90 minutes, but this may vary at the discretion of the convenor).

Scientific committee: Marie-France Turcotte (UQAM), Corinne Gendron (UQAM), Louis Favreau (UQO), Jean-Guy Vaillancourt (UdeM), Marie-Claire Malo (HEC Montréal), Olga Navarro-Flores, Darryl Reed (U. York).

Final date for submission of abstracts: **October 15th, 2005**

Final date for submission of papers: **May 1st, 2006**

SÉMINAIRES SCIENTIFIQUES DE LA CHAIRE 2005-2006

La gouvernance et la légitimité

Pour une quatrième année consécutive, la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable a le plaisir de vous convier à sa série annuelle de séminaire sur la gouvernance et la légitimité. Cette série annuelle de séminaires scientifiques fait suite à la série de séminaires sur la responsabilité sociale de l'entreprise (2002-2003), à celle sur la régulation (2003-2004) et à celle sur les nouveaux mouvements sociaux économiques (2004-2005). En continuité avec celles-ci, la série sur la gouvernance et la légitimité vise à étudier des œuvres fondamentales afin de développer une compréhension approfondie de ces deux thèmes susceptible d'enrichir nos analyses sur la responsabilité sociale, les innovations régulatoires et les nouveaux mouvements sociaux économiques.

La mondialisation économique et financière a considérablement réduit la capacité des États à exercer un contrôle sur l'activité économique en général, dont une large portion est désormais « déterritorialisée », mais préside également à une nouvelle dynamique entre les États et les entreprises multinationales qui sont devenues, avec les institutions commerciales internationales, les acteurs clefs de la mondialisation (Petrella, 1989). Bon nombre d'activités sont ainsi soustraites du pouvoir coercitif de l'État national et le contrôle que celui-ci exerce sur un territoire, légitimé selon une logique démocratique, cède la place à un ordre mondial négocié entre États, à propos de leurs entreprises et de leurs marchés, ordre négocié venant se répercuter sur les politiques mises en œuvre à l'échelle nationale. Par ailleurs, le quasi-gouvernement commercial que représente l'OMC entre en contradiction avec d'autres institutions en émergence, témoignant d'une nouvelle facette de la mondialisation, plus précisément les forums alternatifs portés par une société civile qui se structure à l'échelle internationale (De Sousa-Santos, 2001) et le droit « normatif » mondial (pénal et environnemental, par opposition au droit commercial) (Rocher, 2001). La pluralité des systèmes juridiques à l'échelle internationale pose des problèmes de compatibilité, d'articulation et de hiérarchisation qui n'ont pas encore été résolus (Juillet, 2001). Quant aux mobilisations sociales, leur caractère mondial les érige en nouvel interlocuteur des entreprises et des institutions commerciales internationales, mais ce non seulement dans l'arène sociale et politique, mais aussi sur la scène économique. Enfin, sur le plan national, nous assistons également à de profondes transformations des processus de réglementation qui tendent à devenir partenariaux, négociés, volontaires et progressifs (Yssalis, 1999; Schrecker, 1984; Rocher, 2001; Halley, 1997; Harrison, 1997; Gendron et Turcotte, 2003). Tout cela survient dans un contexte où les institutions économiques, les gouvernements, les entreprises et d'autres acteurs vivent une crise de légitimité (Weber 1995, Habermas 1997, Beck 2001). Dans le cas des systèmes politiques, on a remis en question leur capacité à légitimer leur pouvoir et leur rationalité (Weber 1995, Habermas 1976). Nous le verrons au fil des séminaires, le politique n'est pas la seule sphère de la société qui cherche à recouvrer une légitimité en crise. En somme, nous souhaitons éclaircir, dans le cadre de cette quatrième année, les termes du débat sur les transformations de la nature et des modes de gouvernance à l'ère de la mondialisation, en étudiant des auteurs clefs (Weber, Beck, Habermas, Foucault, etc.) et en nous penchant notamment sur les théories de la gouvernance et sur quelques institutions clefs et leur fonctionnement (à l'échelle internationale : OMC, ALENA, UE, Tribunal pénal international, OIT, etc.; à l'échelle nationale, les comités multipartites de réglementation, les contrats « réglementaires », etc.).

La série se présente comme une continuité où seront notamment étudiés des auteurs classiques, en allant vers des auteurs de plus en plus contemporains ainsi que certains commentateurs de ces auteurs. Vous trouverez en annexe la programmation ainsi que les thématiques des différents séminaires. Cette année, ceux-ci se tiendront un jeudi de chaque mois, de 14h00 à 17h00.

SÉMINAIRES SCIENTIFIQUES DE LA CHAIRE 2005-2006

La gouvernance et la légitimité

Premier séminaire – 15 septembre 2005 : Weber, Max. *Économie et société.*

Deuxième séminaire – 6 octobre 2005 : Habermas, Jürgen. *Droit et démocratie et Raison et légitimité.*

Troisième séminaire – 3 novembre 2005 : Ladrière, Paul et Claude Gruson. *Éthique et gouvernabilité.*

Quatrième séminaire – 1^{er} décembre 2005 : Foucault, Michel. *Sécurité, Territoire, Population et Naissance de la biopolitique.*

Cinquième séminaire – 26 janvier 2006 : Beck, Ulrich. *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation et La société du risque.*

Sixième séminaire – 16 février 2006 : March, James G. et Johan P.Olsen. *Democratic governance.*

Septième séminaire – 16 mars 2006 : Held, David. *Democracy and the global order.*

Huitième séminaire – 13 avril 2006 : Beauchemin, Jacques. *La société des identités.*

Neuvième séminaire – 18 mai 2006 : Pierre, Jon et Guy B.Peters. *Governance, politics and the state.*

Dixième séminaire – 8 juin 2006 : Séminaire synthèse

Renseignements: crsdd@uqam.ca

**CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable**
ESG UQÀM

École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 6192
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4R2

Téléphone : 514.987.3000
poste 6972#

Télécopieur : 514.987.3372

Courriel: crsdd@uqam.ca

Visitez notre site Internet
www.crsdd.uqam.ca

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique
crsdd@uqam.ca

Bulletin de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Rédactrice en chef : Lysiane Roch

Rédacteur-adjoint, graphisme : Julien Boucher

Collaborateurs : Inès Lopes, Caroline Mailloux, Benjamin Huybrecht, Ana Isabel Otero, Valérie Demers, Corinne Gendron, Marie-france Turcotte et Emmanuelle Champion.

Pour soumettre un article, prière de consulter le site web www.crsdd.uqam.ca.